



SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES

Rapport annuel
Exercice 2011

SOMMAIRE

Édito de la présidente et du directeur général p.03

1

La SACD en 2011 p.04

_ Les données clés

2

Fonctionnement et vie sociale de la SACD en 2011..... p.06

_ Conseil d'administration et commissions 2011/2012

_ Une entreprise dynamique au service des auteurs

_ La gestion comptable et financière en 2011

3

Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger..... p.18

_ Les actions politiques : France - Europe - International

_ Les actions professionnelles et relations avec les utilisateurs du répertoire

_ Coopérations internationales

4

Les missions économiques, sociales et culturelles..... p.24

_ La mission économique : perceptions et répartitions en 2011

_ La mission sociale : implication au service des auteurs, actions permanentes

_ La mission culturelle : action culturelle, manifestations, promotion, prix

5

Annexes p.38

_ Statistiques de perception et de répartition

_ Compte de gestion

_ Bilan

_ Détail sur les activités sociales et culturelles

_ Organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives

_ Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée générale est le jour du bilan annuel, du vote des réformes, du renouvellement d'une partie du Conseil d'administration.

Gérer le droit d'auteur, négocier les contrats généraux, défendre la création, veiller au respect des droits et des rémunérations quelques soient les nouveaux modes de diffusion ne va pas de soi. Le spectacle vivant, l'audiovisuel et l'action culturelle sont des services que les auteurs connaissent bien. Mais si des réformes et des négociations sont possibles c'est aussi parce la SACD est dotée de services spécialisés dans le juridique, l'institutionnel et l'international. Environ trois cents personnes travaillent pour la SACD, ce qui est un minimum pour avoir toutes les compétences nécessaires à l'ensemble des auteurs.

L'autre mission de la SACD est d'être proche de ses adhérents. La population des auteurs est diverse dans ses répertoires et dans les carrières. Soutenir les auteurs, c'est être à leur écoute, savoir répondre à leurs questions, les aider. Pour cela il y a le pôle auteurs, l'action culturelle, la fondation Beaumarchais, la maison des auteurs, la bibliothèque, les réunions avec les organisations professionnelles, les comités professionnels, les prix, etc.

2010 avait été une année tout à fait exceptionnelle avec plus de 25 % d'augmentation de nos perceptions due en grande partie à des rattrapages exceptionnels. Avec 204 millions d'euros de perception en 2011, soit - 7 % par rapport à l'an passé, nous faisons 16 % de plus qu'en 2009 malgré la crise financière et économique en France et en Europe.

Parallèlement à ses activités de gestion et de manière tout aussi importante, la SACD s'est fortement mobilisée en cette année d'élections sur le terrain des politiques culturelles nationales et européennes. Promouvoir une réglementation volontariste et un développement durable de nos secteurs sont des actions indispensables au maintien de la diversité des œuvres que le public est en droit d'obtenir. On ne dira jamais assez que le spectacle vivant et l'audiovisuel contribuent au PIB de manière significative, car la culture est aussi une puissance économique non négligeable. 500 000 personnes ont des emplois liés à l'activité culturelle en France.

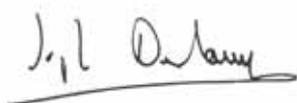
Le résumé du travail effectué cette année est en trois points :

- _Les actions envers les instances pour que soit réglementé le développement durable de la culture
- _Les accords inter-professionnels
- _Les réformes internes

La vie de la SACD est faite d'évolutions et de choix. La politique décidée par le conseil d'administration, en accord avec la direction générale ou sous son impulsion est soumise à l'approbation de tous les auteurs. Dans un monde aussi bouleversé que le nôtre, il s'agit que notre politique gouverne l'économie du secteur contre l'avis de ceux qui voudraient que l'économie gouverne la politique et que la culture devienne une marchandise.

Sophie Deschamps

Pascal Rogard





La SACD en 2011

DONNÉES GÉNÉRALES

18 266 nouvelles œuvres déclarées en 2011

Représentations spectacle vivant en France : 55 000 à Paris ; 115 000 en Province

121 000 œuvres audiovisuelles diffusées,
plus de 196 000 heures de programmes

PERCEPTION / RÉPARTITION

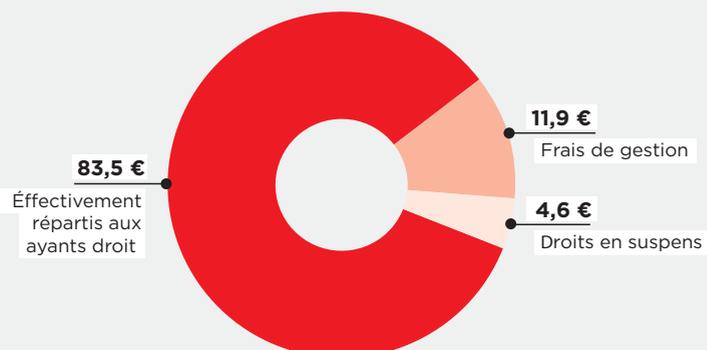
204 millions d'euros **perçus**
- 7,1 % par rapport à 2010 (219,7 M€)

EN 2011

203 millions d'euros **répartis**
+ 28,2 % par rapport à 2010

Répartition de 100 € de droits perçus par la SACD

Sur 100 € perçus, 88,10 € sont destinés à être répartis aux auteurs



Les données clés

LES AUTEURS

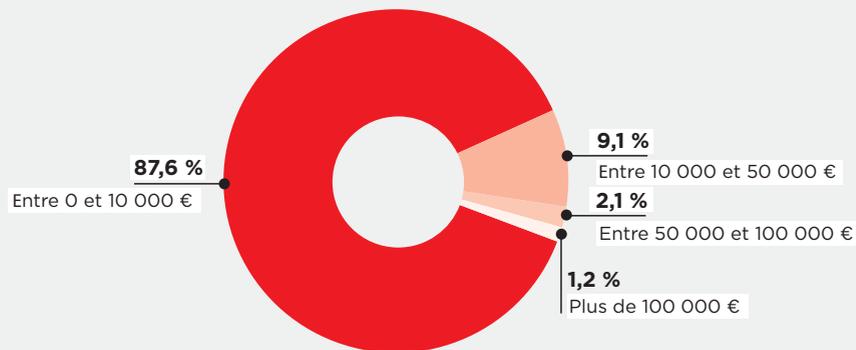
52 955 associés

426 nouveaux sociétaires adjoints
(3 848 sociétaires adjoints au total)
260 nouveaux sociétaires
(5 277 au total)

19 300 auteurs vivants ont bénéficié d'une répartition en 2011

Répartition des revenus par tranche :

87,6 % des auteurs ont perçu moins de 10 000 € annuels de droits d'auteurs en 2011
75,5 % ont touché moins de 5 000 € annuels



1 646 nouveaux adhérents

L'ACTION SOCIALE

Allocations complémentaires aux retraites : **3,15 M€**
Actions de solidarité directes : **0,179 M€** (52 soutiens accordés)
Solidarité (âge/maladie) de la Fondation Paul Milliet : **30** soutiens
Assistance sociale : **260** personnes reçues

L'ACTION CULTURELLE

Budget global : **4,22 M€**
Affectations légales (art. L312-9 du CPI) : **3,48 M€**
Affectations volontaires : **0,74 M€**



Fonctionnement et vie sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS 2011/2012

DES AUTEURS ÉLUS AU SERVICE DES AUTEURS

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011-2012

Présidente :

Sophie Deschamps

Vice-présidents :

Georges Werler, premier vice-président, mise en scène

Jean-Paul Alègre, théâtre

Louis Dunoyer de Segonzac, musique

Michel Favart, télévision

Christine Miller, télévision

Bertrand Tavernier, cinéma

Administrateurs délégués :

Régine Chopinot, danse

Benjamin Legrand, animation

Frédéric Michelet, arts de la rue

Yves Nilly, radio

Jérôme Thomas, arts du cirque

Georges Werler, mise en scène

Action sociale :

Jean-Paul Alègre, théâtre

Pascal Lainé, télévision

Benjamin Legrand, animation

Prix :

Jean-Paul Farré, théâtre

Nicole Jamet, télévision

Yves Nilly, radio

Administrateurs :

Bernard Cavana, musique

Denise Chalem, théâtre

Jacques Fansten, télévision

Jean-Paul Farré, théâtre

Philippe Hersant, musique

Luc Jabon, président du Comité Belge

Nicole Jamet, télévision

Arthur Joffé, cinéma

Gérard Krawczyk, cinéma, humour

Pascal Lainé, télévision

Christine Laurent, cinéma

Marie-Anne Le Pezennec, télévision

Jean-Louis Lorenzi, télévision

Eduardo Manet, théâtre

Charles Nemes, télévision, humour

Jacques Rampal, théâtre

Patrick Sauvé, président du Comité Canadien

Conseiller pour la création interactive

Alain Le Diberder

Délégué aux Affaires Juridiques :

Claude Brulé

Partiellement renouvelé chaque année, le Conseil d'administration se réunit une fois par mois en séance plénière (et une autre fois en commissions spécialisées par répertoire) et décide – en accord avec le président et le directeur général – tous deux co-gérants, de la politique de la Société.

COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

Présidente :

Sylvie Coquart, audiovisuel

Vice-président :

Catherine Tullat, audiovisuel

Rapporteurs :

Brigitte Bladou, spectacle vivant

Emmanuelle Sardou, audiovisuel

Commissaires :

Olivier Dutailis, spectacle vivant

Roger Kahane, audiovisuel

Nelly Kaplan, audiovisuel

Sophie Loubière, audiovisuel

Joëlle Richetta, spectacle vivant

La Commission de contrôle du budget se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'assemblée générale.

COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

Présidente :

Caroline de Kergariou, audiovisuel

Membres :

Christophe Botti, spectacle vivant

André Grall, audiovisuel

Jean-Pierre Vergne, audiovisuel

Cette commission spéciale qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés à l'article 35 § 3 et 4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée.

en 2011

Une structure dynamique dédiée aux auteurs



COMITÉ BELGE

Président :

Luc Jabon, audiovisuel

Membres :

Julie Annen, dramatique, lyrique

Jean-Pierre Berckmans, télévision, cinéma

Michel Bernard, mise en scène

Bernard Breuse, dramatique, lyrique

Bernard Cogniaux, dramatique, lyrique

Jacques De Decker, dramatique, lyrique

Aurore Fattier, dramatique, lyrique

Jean-Luc Goosens, cinéma, télévision

Bernard Halut, cinéma, télévision

Yves Hanchar, cinéma, télévision

Marie Henry, dramatique, lyrique

Annabelle Perrichon, multimédia

Jean-Louis Sbille, audiovisuel

Conseiller :

Patrice Toye, conseiller auteurs néerlandophones

COMITÉ CANADIEN

Président :

Patrice Sauvé, télévision

Vice-président :

Patrick Lowe, télévision

Membres :

Denys Arcand, cinéma

Diane Cailhier, télévision

Marie Chouinard, scène

Luc Dionne, télévision

François Gingras, télévision

Marie-France Landry, télévision

André Mélançon, cinéma

Maryse Pelletier, scène

Benoît Pilon, cinéma

Johanne Prigent, cinéma

Pierre-Michel Tremblay, télévision

Les comités Belge et Canadien, dont les membres sont élus par l'assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada et sont renouvelés partiellement chaque année, participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leurs territoires. Leurs présidents respectifs siègent au Conseil d'administration de la Société

UNE ENTREPRISE DYNAMIQUE AU SERVICE DES AUTEURS

L'ACTIVITÉ DES INSTANCES STATUTAIRES ET DES SERVICES DE LA SOCIÉTÉ

Les auteurs sont très impliqués et présents au sein de la SACD, la composition des instances statutaires le prouve (*cf. supra*). Dans le contexte de cogérance qui caractérise la gouvernance de la Société, ils contribuent avec la Direction générale, le comité de direction et l'ensemble des services à la gestion et au contrôle de l'entreprise. La SACD comprend plus de trois cents collaborateurs très attachés au service rendu aux auteurs.

EN FRANCE

En 2011, le Conseil d'administration a poursuivi avec la Direction générale une politique visant, tant sur le plan interne qu'externe, à défendre les intérêts des créateurs dans un environnement en évolution constante et très rapide sur les plans techniques et fonctionnels. Il s'est aussi attaché à faire évoluer la Société pour la rendre toujours plus efficace au service des auteurs et des utilisateurs de son répertoire.

Sous l'impulsion de Sophie Deschamps qui a succédé en Juin 2011 à Laurent Heynemann, comme président de la Société, et avec le soutien de Georges Werler en tant que 1^{er} vice-président, le travail s'est orienté autour de 3 axes principaux :

- _des actions envers les instances publiques et privées pour que les droits des auteurs soient reconnus et protégés dans le but d'un développement durable de la culture ;
- _la conclusion de nouveaux accords interprofessionnels ;
- _la mise en œuvre de réformes internes pour rendre la Société toujours plus efficace au service des auteurs.

Au niveau des instances publiques et privées, les actions de la SACD se sont concentrées sur trois axes primordiaux : défendre et renforcer les droits des auteurs ; garantir la rémunération des créateurs et assurer le financement de la création. Ces axes ont été ceux défendus lors de la campagne présidentielle de 2012 au cours de laquelle la SACD a joué un rôle actif en œuvrant pour que soient reconnus les enjeux pour les créateurs (*cf. infra page 17*).

Du côté des accords interprofessionnels, la SACD en a conclu plusieurs en 2011, notamment dans le domaine audiovisuel avec celui sur la « vidéo à la demande », et dans le spectacle vivant avec les tourneurs privés et leurs deux syndicats professionnels (SNES et PRODISS) (*cf. infra page 19*).

Plusieurs grandes réformes destinées à façonner une Société plus efficace ont également été adoptées par le Conseil d'administration :

- _de nouvelles règles d'attribution des allocations consenties aux auteurs retraités à titre de libéralités ont été adoptées avec effet au 01/01/2012 (*cf. infra pages 27 et 28*) ;
- _dans le « spectacle vivant », la perception des droits d'auteur en province a été profondément réorganisée avec la **reprise par la SACD de la gestion directe des perceptions en Ile-de-France**, et le renforcement du management de son réseau commun avec la SACEM. Cette nouvelle organisation a été mise en œuvre au cours du 1^{er} semestre 2012 et s'accompagne d'une réforme profonde des outils de gestion dans le cadre des projets « PRISME » ;
- _dans l'audiovisuel, dans la suite des débats de l'assemblée générale de juin 2011, concernant la répartition des droits entre scénaristes et réalisateurs de fiction télévisuelle, et des discussions et négociations qui ont eu lieu ensuite avec les organisations professionnelles, une clé fixe de partage entre la part texte et la part réalisation des œuvres de fiction (hors animation) a été déterminée. Par ailleurs, les règles de répartition applicables aux diffuseurs hertziens nationaux ont été étendues à toutes les chaînes des mêmes groupes, et notamment aux chaînes gratuites de la TNT.

EN BELGIQUE

Sous la présidence d'André Buytaers, auquel a succédé Luc Jabon en juin 2011, et avec le concours de Frédéric Young, délégué général pour la Belgique, le Comité belge s'est fortement mobilisé sur tous les dossiers de la politique culturelle belge : interventions dans le cadre du CSA et du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, implications dans le débat (très lent) autour des propositions de loi Internet, accord avec SONUMA sur la numérisation des archives de la RTBF, négociations aux côtés de la SCAM des nouveaux tarifs pour le prêt public et la reprographie. De nouveaux contrats généraux ont été négociés dans le secteur audiovisuel avec la VRT, Vmma (VTM) ainsi qu'avec plusieurs plateformes de distribution, de même que des accords financiers en matière de V à D et le partage d'arriérés de droits « câble ».

La délégation générale en Belgique s'est également mobilisée sur les deux procès en cours avec les Sociétés TELENET et CODITEL (opérateurs de distribution de télévision) dont l'issue est cruciale pour l'avenir.

Le Comité belge a enfin poursuivi une importante activité de communication vers les auteurs (notamment au travers du site www.bela.be, de contacts avec la profession et de développements très positifs de ses divers programmes d'action culturelle - et en particulier les bourses et prix aux auteurs et de multiples actions au sein des festivals).

AU CANADA

Le Comité canadien présidé par Patrice Sauvé, et la déléguée générale pour le Canada, Elisabeth Schlittler, se sont principalement mobilisés sur la réforme de la loi sur le droit d'auteur, dont le projet de modification - déjà présenté en 2010 dans des termes inacceptables pour les créateurs et les sociétés qui les représentent - a été redéposé dans les mêmes termes par le gouvernement ré-élu en 2011.

Dans l'environnement hybride que connaît depuis toujours le Canada, entre droit d'auteur et copyright, la SACD constate avec l'avènement des nouvelles plateformes de diffusion, une volonté de plus en plus affirmée de modifier le système existant au détriment du droit d'auteur.

Ce qui rend d'autant plus important son travail d'information, auprès des auteurs, de leurs agents et des producteurs, et son implantation dans tous les secteurs de la création au Québec, notamment par ses divers projets d'action culturelle : aides individuelles au travers des « Bourses SACD », Atelier Grand Nord pour l'audiovisuel et CEAD (Centre des auteurs dramatiques) pour la création théâtrale jeune public, « Bibliothèque virtuelle Gilles Carle » désormais opérationnelle, etc...

ADHÉSIONS ET PROMOTIONS EN 2011

LES NOUVEAUX MEMBRES

La SACD a accueilli en 2010, 1 646 nouveaux auteurs qui ont acquis la qualité d'adhérent, soit 5,04 % de plus qu'en 2010.

Leur grande majorité est de nationalité française (79,2 %), le reste se partageant entre des auteurs belges (9,8 %), canadiens (2,6 %) ou d'autres nationalités, francophones ou non (8,4 %).

Presque deux tiers de ces nouveaux adhérents sont des hommes, sachant que la tranche des 30-50 ans représente 86 % des adhésions de l'année.

Compte-tenu des 84 démissions, la SACD compte au 31/12/2011, **52 955** associés (tous grades sociaux confondus).

52 955
ASSOCIÉS

LEUR RÉPERTOIRE

Les auteurs adhèrent à la Société à l'occasion de la première représentation ou diffusion d'une œuvre pour 59 % au titre du spectacle vivant, 37 % au titre de l'audiovisuel, et 4 % au titre des écoles et du parrainage.

PROMOTIONS : LES NOUVEAUX SOCIÉTAIRES ET LES SOCIÉTAIRES-ADJOINTS

426 adhérents ont accédé au grade de sociétaire-adjoint. La SACD en compte donc aujourd'hui 3 848 (+ 12,45 % par rapport à 2010).

260 sociétaires adjoints ont, quant à eux, été promus au grade de sociétaire en 2011. Leur nombre au 1^{er} janvier 2012 atteint 5 277 (+ 5,18 % par rapport à 2010).

Ainsi se poursuit, par l'effet des différentes réformes statutaires ou de l'abaissement du plancher d'affiliation à l'AGESSA intervenus au cours des deux dernières décennies, l'évolution des promotions annuelles et, tant par l'accès à l'éligibilité que par l'élargissement du corps électoral qui en résulte, le renforcement de la représentativité démocratique du Conseil d'administration.

9 125
SOCIÉTAIRES ET
SOCIÉTAIRES-ADJOINTS



LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE EN 2011

À la différence de l'année dernière, les comptes de la Société pour l'exercice 2011 (cf. *Chapitre 5 Annexes*), ne présentent pas d'éléments exceptionnels significatifs sur le plan de la gestion mais révèlent un exercice marqué par :

— le **bon niveau des perceptions** encaissées au cours de l'année (204 millions d'euros), qui – bien qu'en recul sur 2010 – a assuré un niveau de recettes d'exploitation supérieur aux prévisions budgétaires et généré un excédent de prélèvements statutaires (1,55 M€) qui a été remboursé aux auteurs

— la **bonne tenue des charges générales d'exploitation** (en retrait de 1 % par rapport au budget)

— une **contribution modeste des produits financiers** à l'équilibre de la gestion (moins de 5 % des charges d'exploitation)

Sur le plan méthodologique, les comptes témoignent de l'application de **nouveaux modes opératoires** tant dans le secteur audiovisuel (comptabilisation des droits à répartir en valeur brute, inscription en créances des retenues décomptées, prise en compte au bilan des droits perçus à

tort à rembourser aux diffuseurs et annulation des produits correspondants) que dans celui du spectacle vivant (prise en compte de 13 mois de retenues statutaires, pour rattacher aux produits de l'exercice les retenues afférentes aux perceptions de l'année civile, et prise en compte dans les produits de l'année des retenues afférentes aux droits mis en suspens) ainsi que dans la gestion de l'action sociale (fonctionnement des libéralités à budget certain).

LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Le compte de gestion intègre les produits et charges affectées à ces dernières dans les rubriques « *autres ressources* » (I-C) ou « *autres charges d'exploitation* » (I-D) (cf. *détail au Chapitre 5, Annexes*) et tient compte par ailleurs, dans les rubriques « *récupération et refacturation de charges* » (I-A) et « *charges financières* » (II), de la récupération partielle des charges de gestion de l'action culturelle d'une part, et du transfert de produits financiers liés aux ressources d'action culturelle d'autre part.

FAITS MARQUANTS

Les ressources

Les charges

| EN MATIÈRE SOCIALE | | EN MATIÈRE CULTURELLE | |
|--|--|--|---|
| 1. 3 150 K€ affectés aux libéralités. Ce montant reprend la provision constituée en 2010 pour marquer le passage à un fonctionnement des allocations complémentaires aux retraites dans le cadre d'un budget certain | Baisse de 6,6 % des ressources d'action culturelle consécutive aux évolutions antagonistes de : | 1. le montant des allocations complémentaires versées aux auteurs à titre de libéralités pour 2011, correspond rigoureusement à celui des ressources qui lui ont été affectées | 1. les charges imputées respectivement sur les ressources légales et volontaires, montrent toujours la prééminence globale des aides « mixtes » |
| 2. légère progression (+ 1,7 %) affectés en partie à l'action sociale | 1. la copie privée sonore (en hausse de 8 %) et audiovisuelle (en baisse de 7,2 %) | 2. les dépenses de solidarité en forte augmentation en 2010 suite à une dotation exceptionnelle de 200 K€ destinée à renforcer dans les années à venir les possibilités d'intervention de la Société en faveur des auteurs en difficulté, retrouvent leur niveau habituel (environ 180 K€) | 2. ces aides mixtes associent en un même projet des actions en faveur de la création, de la diffusion et/ou de la formation |
| | 2. des droits irrépartissables affectés conformément à la loi au budget de l'action culturelle en baisse de 14 % | | |
| | 3. des produits financiers transférés à l'action culturelle (en hausse très nette de 45 %) | | |

LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE EN 2011 (SUITE)

LE COÛT DE LA GESTION

Les « frais de gestion » – qui représentent le coût réel de fonctionnement de la SACD – sont constitués par les charges figurant au débit du compte de gestion (*cf. chapitre 5-Annexes*) sous déduction des charges d'action sociale et culturelle, des opérations purement financières, des provisions, ainsi que des remboursements de charges dont la Société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Tels que calculés sur cette base, les frais de gestion nets se sont donc établis en 2011 à **32,5 millions d'euros**, soit un volume global supérieur d'environ 1,7 million d'euros à celui de 2010 (+ 4,6 %).

Cette augmentation résulte en partie de la hausse (+ 5,8 %) des *charges de personnel liée* – dans le contexte d'une progression modérée des salaires – à la prise en charge en CDD sur l'année (plus avan-

tageuse qu'en honoraires) d'un prestataire, au versement d'indemnités conventionnelles allouées à plusieurs collaborateurs dans le cadre de départs négociés, mais aussi à la progression des charges sociales.

Elle résulte aussi de la progression (+ 4,5 %) des *achats et charges externes*, laquelle est liée pour l'essentiel à la prise en compte pour la 1^{re} fois du coût des prestations désormais réglées à la SDRM au titre du mandat donné à cette société (où nous ne sommes plus associés) pour certaines perceptions audiovisuelles.

En effet, pour les autres charges incluses dans ce poste, se compensent certaines hausses (comme les frais de séminaires organisés dans le cadre de l'animation du réseau en province, ou les frais de fonctionnement de notre filiale au Canada, ou encore les subventions accordées aux 8 organisations professionnelles d'auteurs soutenues par la SACD) et des économies réalisées sur d'autres dé-

penses (honoraires judiciaires, prestations bureautiques et informatiques, frais d'assemblées générales). Progressent également les *impôts et taxes* (+ 3 %) ainsi que l'intéressement versé au personnel (étant entendu que le somme de 449 K€ inclut pour 119 K€ un arriéré de versement afférent à 2010). Par contre les autres postes – comme les *dotations aux amortissements* ou les *autres charges d'exploitation* – demeurent stables

En dépit de la progression expliquée ci-dessus des frais de gestion, le maintien du volume des perceptions de la SACD à un niveau élevé (204 M€) dans l'année permet au ratio « frais de gestion sur perceptions », dont le taux s'établit à 15,92 %, de se situer à un niveau comparable au taux atteint en 2008 (15,71 %), et d'améliorer le chiffre de 2009 (16,68 %) sans retrouver toutefois le chiffre très bas, et à bien des égards exceptionnel, de 2010 (14,01 %).

LES FRAIS DE GESTION ET LEUR VENTILATION EN 2011

| | | |
|-----------------------------------|---------------|--------------|
| Charges nettes de personnel | 18 561 | 57,08 % |
| Achats et charges externes nettes | 11 469 * | 35,27 % |
| Autres charges d'exploitation | 116 | 0,36 % |
| Impôts et taxes | 749 | 2,30 % |
| Dotations aux amortissements | 1 176 | 3,61 % |
| Charges except. hors provisions | 0 | 0 % |
| Intéressement | 450 | 1,38 % |
| Total Frais de gestion | 32 521 | 100 % |

(Chiffres en milliers d'euros)

*

| | |
|----------------|-------|
| Informatique | 3 119 |
| Immeubles | 1 179 |
| Fonctionnement | 7 171 |

LE FINANCEMENT DE LA SACD

Le bon niveau des perceptions en 2011 (204 millions d'euros, en recul de 7 % sur celles hors normes de 2010, mais en progression de 15 % sur 2009) a assuré un niveau de ressources d'exploitation supérieur aux prévisions budgétaires. Associé à la bonne tenue des charges d'exploitation, il a permis de procéder cette année – comme ce fut le cas déjà à trois reprises depuis 2007 – à un remboursement de retenue statutaire significatif, et d'alléger ainsi sur l'exercice la contribution des auteurs au financement des frais de gestion.

Ce remboursement, qui s'élève à 1,55 M€, représente une ristourne au bénéfice des auteurs de plus de 7 % des retenues opérées dans l'année, équivalente à 1 fois et demi le montant annuel du prélèvement spécifique de 0,50 % (cf. *infra* « Contribution des auteurs »).

LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GESTION

FINANCEMENT DE LA GESTION

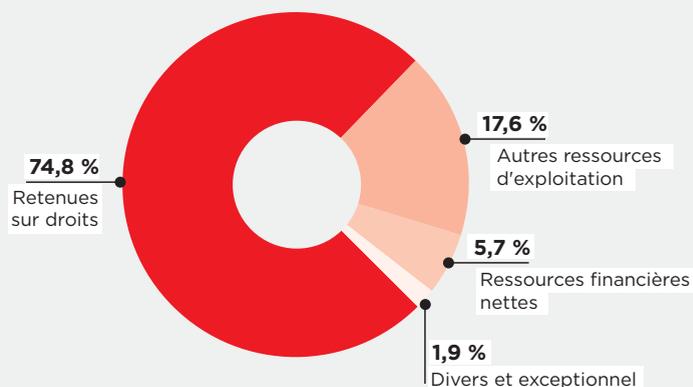
| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Retenues sur droits | 24 338 |
| Autres ressources d'exploitation (*1) | 5 729 |
| Ressources financières nettes (*2) | 1 851 |
| Divers et exceptionnel (*3) | 603 |
| Total | 32 521 |

(Chiffres en milliers d'euros)

(*1) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des ressources d'action culturelle, les produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement) et à l'action sociale et les mises à disposition de personnel (13 480 - 4 223 - 3 329 - 199 k€ = 5 729 k€)

(*2) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (1 961 - 110 k€ = 1 851 k€)

(*3) : Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation - reprises), des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion (164 + 690 - (5 420 - 5 237) - 28 - 40 = 603 k€)



EXPLOITATION

Malgré la baisse des perceptions par rapport à 2010, les *retenues sur droits* progressent de 5 % par rapport à l'an passé. Cette évolution paradoxale s'explique par le remboursement de retenue statutaire opéré l'an dernier – nettement plus important en valeur absolue et relative –, et les changements opérés dans la prise en compte des retenues au spectacle vivant (qui ont conduit à comptabiliser en 2011 treize mois de retenues, et aussi pour la première fois des retenues sur les droits affectés en suspens). Dans ce contexte, les retenues sur droits continuent de couvrir les trois quarts des besoins de financement de la SACD.

Leur cumul avec les *autres ressources d'exploitation* (droits prescrits, cotisations auteurs, produits de gestion courante, etc.), qui retrouvent en valeur absolue leur niveau de 2009 (après les éléments atypiques de 2010), a permis à la Société de financer plus de 90 % de sa gestion en 2011 par ses ressources d'exploitation.

Les *ressources financières* (après le chiffre exceptionnellement élevé atteint en 2010 en raison de la plus-value de cession de 6,5 M€ réalisée lors de notre sortie de la SDRM), retrouvent un niveau de contribution aux frais de gestion beaucoup plus modeste – et même particulièrement faible – cette année puisque de seulement 5,7 %, les *produits divers et exceptionnels* assurant le solde du financement des frais de gestion.

LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE EN 2011 (SUITE)

GESTION FINANCIÈRE

Comme à l'accoutumée, les produits financiers réalisés par la Société ont complété ses ressources d'exploitation pour l'équilibre de sa gestion, mais dans une proportion encore plus modeste que celle constatée en 2010 (abstraction faite de la plus-value de cession).

Cette contribution limitée, qui s'explique par le faible niveau du déficit d'exploitation en 2011, s'inscrit comme l'an dernier dans le contexte d'un rendement de nos capitaux gérés (cf. encadré) demeuré assez bas en 2011.

La gestion financière de la SACD a en effet été marquée par les préoccupations économiques (récession et crise de la dette publique en Europe) et les troubles géopolitiques qui ont perturbé les économies et les marchés tout au long de l'année et débouché sur une dégradation de la conjoncture mondiale.

Dans cet environnement, qui s'est traduit par un recul des marchés actions, notamment en Europe, et un aplatissement de la courbe des taux, les stratégies mises

en œuvre sur les deux compartiments de nos capitaux gérés (trésorerie courante et portefeuille « patrimonial ») ont été adaptées pour demeurer opérantes.

Pour la **trésorerie courante** (dont l'encours a progressé suite à la hausse des perceptions de 2010, non encore réparties, pour atteindre en moyenne près de 152 M€) l'allocation sécuritaire des actifs sur des supports monétaires a été poursuivie, mais la part allouée à des OPCVM « de trésorerie » a continué d'être réduite en raison de leur rentabilité toujours médiocre, au profit de placements sous forme de dépôts à terme, ou d'autres produits garantis en capital, offrant de meilleurs rendements, notamment sur des durées plus longues de détention. Cette allocation d'actifs a permis de dégager en fin d'année un total de 6,1 M€ de produits financiers (latents et réalisés), dont 2,6 M€ générés dans l'année et représentant globalement un rendement net d'environ + 1,73 %, supérieur de 35 points de base à celui constaté en 2010, et deux fois plus élevé que le taux monétaire de référence sur l'année (EONIA).

Pour le **portefeuille**, d'un montant d'environ 28 M€, géré dans le cadre du fonds commun de placement dédié « SACD Investissement », l'exposition au risque actions a été maintenue autour de 30 %, avec une légère diminution entre le début d'année (33 %) et la fin (28 %), en privilégiant certains secteurs (rendement, luxe, matières premières, équipement et consommation dans les pays émergents). Comme l'an dernier, près de la moitié de la gestion « taux » a par ailleurs été allouée sur des obligations court terme émises par de bonnes signatures privées. Cette stratégie a permis à notre FCP de juguler en partie l'évolution défavorable des marchés, en limitant son recul à - 3,92 % (à rapprocher de la baisse de près de 17 % de l'indice CAC 40 sur la même période) et de ramener en fin d'exercice la plus-value latente à plus de 4,5 M€ (soit 1,4 M€ de moins que celle constatée en 2010).

À noter que cette année, il n'a à nouveau pas été nécessaire de « puiser » dans cette plus-value pour l'équilibrage de la gestion de la Société.

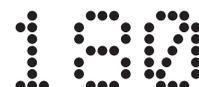
RAPPEL

LA SACD DISPOSE DE DEUX TYPES DE CAPITAUX, DONT LA GESTION FINANCIÈRE - PAR LES PRODUITS QU'ELLE GÉNÈRE - CONSTITUE L'UNE DES RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ :

La trésorerie courante, constituée des droits en instance de répartition (ou irrépatriables non prescrits), est gérée de façon directe par les services de la Société au travers de placements mobiliers essentiellement monétaires, assurant une rentabilité stable mais assez modeste.

Le « portefeuille », composé de capitaux permanents appartenant en propre à la Société et résultant de dons et legs accumulés au fil du temps, est géré au travers d'un fonds commun de placement « dédié » - c'est-à-dire dans lequel la SACD est le seul investisseur -, dont l'allocation d'actifs plus diversifiée (actions, obligations et supports monétaires) s'inscrit dans une gestion à long terme visant la plus-value.

Les capitaux gérés par la Société ont représenté en 2011 un volume permanent d'environ

 M€

LA CONTRIBUTION DES AUTEURS

LA COTISATION ANNUELLE

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est due par tous les auteurs. Elle permet à la SACD d'assurer, indépendamment de la perception et la répartition des droits, le financement de certains services qu'elle apporte à l'ensemble de ses membres.

La cotisation a été maintenue en 2011 à 40 € (niveau inchangé depuis cinq ans)

LES RETENUES SUR DROITS

Conformément aux décisions du Conseil d'administration dans le cadre du vote du budget 2011, le prélèvement spécifique instauré en 2004 afin de rééquilibrer les ressources d'exploitation de la Société, a été maintenu en 2011 au taux de 0,50 %, auquel il est appliqué depuis le 1^{er} juillet 2007.

Parallèlement, les autres taux de retenue statutaire (*cf. encadrés*) n'ont pas varié depuis l'an dernier.

En revanche, le bon niveau des perceptions, supérieur à celui prévu au budget 2011, et la bonne tenue des charges de gestion ont permis – comme cela a déjà été le cas à trois reprises depuis 2007 – d'opérer à nouveau cette année une **restitution de retenue statutaire, à concurrence de 1,55 M€, représentant plus de 7 % des retenues prélevées sur les droits.**

Dans ce contexte, le taux moyen de retenue, calculé à la clôture de chaque exercice comptable (en y incorporant la quote-part de la contribution annexe « à caractère social et administratif » dite CCSA, encaissée au spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs), retrouve en 2011, après sa forte baisse en 2010 dans le contexte d'une année exceptionnelle, son niveau de l'année antérieure. Il s'est en effet élevé à 11,9 % des perceptions (contre 10,54 % en 2010, 11,93 % en 2009, 10,84 % en 2008 et 11,36 % en 2007), et se ventile selon les répertoires de la manière suivante :

| | |
|----------------------------|----------------------------------|
| _Spectacle vivant : | 17,24 % (contre 14,44 % en 2010) |
| _Audiovisuel : | 9,65 % (contre 8,91 % en 2010) |
| _Écrit : | 3,07 % (contre 4,31 % en 2010) |

Ces chiffres signifient que, pour 100 € de droits d'auteurs perçus la SACD et mis en répartition, quelque 88,10 € sont destinés à revenir aux auteurs.

1,55 M€ remboursé aux auteurs

LE BARÈME DES PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements sur droits appliqués en 2011 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

| Spectacle vivant | |
|--|--------------------------|
| Paris | 9 % |
| Province, Belgique, Luxembourg | 13 % |
| Suisse, Canada, Etranger | 7 % |
| Primes de commande | 2 % |
| Audiovisuel | |
| Droit de représentation, copie privée | 11 % |
| Droit de représentation et copie privée (étranger), et droit de reproduction mécanique | 7 % |
| Vidéogrammes et phonogrammes | 3 % |
| Contrats particuliers | 2,5 %, 5,5 % (*) ou 10 % |
| Écrit | |
| Droits de reprographie Belgique | 5 % |
| Droits de reprographie France | 7 % |

(*) Le taux de 2,5 % est appliqué aux contrats particuliers concernant Radio France, et le taux de 10 % aux contrats particuliers TV ou Cinéma (ramené à 5,5 % pour les renouvellements).

LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE EN 2011 (SUITE)

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE

En application des décisions budgétaires, un prélèvement spécifique est appliqué depuis 2004, en amont de leur répartition aux auteurs et donc avant le décompte des retenues statutaires ci-contre, à tous les droits encaissés par la SACD (à l'exception des perceptions afférentes aux contrats particuliers audiovisuels pour lesquels, pour des raisons techniques, les taux de retenue appliqués avaient été respectivement portés de 2 à 3 % et de 5 à 6 %).

reconduit à hauteur de 0,50 % pour l'exercice 2011.

Fixé à un niveau de 1 % de 2004 à 2006 inclus, puis ramené successivement à 0,75 puis 0,50 % depuis 2007 (et les retenues sur les contrats particuliers audiovisuels respectivement à 2,75 puis 2,50 % et 5,75 puis 5,50 %), ce prélèvement spécifique a été

Toutefois le remboursement de retenue statutaire opéré à l'issue de l'exercice à concurrence de 1,55 M€, qui représente plus d'une fois et demi le montant de ce prélèvement, a conduit de fait à sa totale rétrocession sur 2011.

RETENUES DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES

En amont de leur traitement par la SACD, les droits qui ne sont pas directement perçus par la Société supportent en général une retenue opérée par les sociétés intermédiaires, notamment étrangères, laquelle rémunère leur intervention en matière de perceptions et de répartitions.

En matière de perceptions audiovisuelles, les droits de représentation dont la gestion demeure confiée à la SDRM au titre des contrats inter sociaux, ne supportent aucune retenue de la part de la SDRM.

Par contre, s'agissant des droits de reproduction mécanique (TV, INA, TV5, radios locales privées, et diffuseurs divers), ainsi que des redevances pour copie privée en provenance de COPIE FRANCE et SORECOP (jusqu'à fin juin 2011), ou encore des perceptions concernant la vente des cassettes (K7) sonores et vidéo ou des DVD, l'intervention de la SDRM engendre le prélèvement –sur les droits que reçoit d'elle la SACD– d'une retenue dont le détail (taux et montants au titre de 2011) figure ci-dessous :

| Nature des droits | Taux | Montant retenues 2011 (€) |
|---|--------|---------------------------|
| Droits de reproduction « contrats généraux » | | |
| Chaînes nationales et INA | 3 % | |
| Chaînes du câble, ADSL, TV5 et Divers | 11 % | 1 405 099 |
| Radios locales privées | 19 % | |
| Redevance Copie privée (sonore et audiovisuelle) ⁽¹⁾ | 0,5 % | 22 484 |
| K7 sonores et vidéo, DVD | 9,37 % | 117 981 |

(1) : Cette retenue est appliquée après prélèvement en amont de la SDRM des retenues respectives de COPIEFRANCE (0,7 %) et SORECOP (1,3 %)

Depuis le 28 juin 2011, SORECOP et COPIE FRANCE ont fusionné. À compter de cette date, COPIE FRANCE est devenue l'unique société de perception de la rémunération pour Copie Privée et de répartition aux bénéficiaires des auteurs, artistes-interprètes et des producteurs, dont les droits ne transitent désormais plus par la SDRM.

Les retenues appliquées par COPIE FRANCE pour son intervention sont donc les suivantes :

| Nature des droits | Taux | Montant retenues 2011 (€) |
|--------------------------------------|--------|---------------------------|
| Redevance Copie privée sonore | 1,18 % | 19 268 |
| Redevance Copie privée Audiovisuelle | 1,57 % | 78 701 |

LE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE LA SACD

La SACD est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle (CPC) des SPRD, comme l'ensemble des sociétés d'auteurs et de droits voisins.

À ce contrôle s'ajoute à ceux qu'opèrent – de façon externe – le commissaire aux comptes de la Société, et de façon interne, la Commission de Contrôle du Budget (CCB).

En 2011, la Commission permanente de contrôle s'est intéressée à la participation des associés à la vie sociale des SPRD. Elle a aussi mené son étude biennale sur les flux et ratios des sociétés. Dans le rapport qui en résulte, et qui a été rendu public fin avril 2012, la Commission permanente remarque, s'agissant des flux et ratios entre 2008 et 2010, que les perceptions des SPRD ont progressé globa-

lement pendant la période de 12,7 % pour atteindre plus d'1,4 M€, grâce notamment au secteur audiovisuel.

Elle déplore la faiblesse du volume des droits affectés aux ayants droit dont le niveau s'établit, toutes sociétés confondues, en moyenne à moins de 75 % des perceptions de l'année et à 40 % des droits disponibles (perceptions de l'année + droits en instance d'affectation).

ATTENTION

IL NE FAUT ABSOLUMENT PAS EN DÉDUIRE QUE SEULEMENT 40 % DES DROITS PERÇUS PAR LES SOCIÉTÉS DE GESTION DES DROITS D'AUTEUR SONT REVERSÉS AUX AUTEURS.

Comme souligné précédemment, le taux moyen de prélèvement opéré à la SACD en 2011 pour couvrir les frais de gestion est de 11,9 %, ce qui signifie que pour 100 euros perçus, 88,10 € sont destinés à être reversés aux auteurs.

À la SACD, 51,7 % du cumul des droits perçus en 2010 et des droits des 10 années précédentes en instance d'affectation ont été répartis dès 2010 aux ayants droit. En effet, pour diverses raisons (absence de bulletin de déclaration ou en cours de validation, successions non régularisées, contestations...) une partie des droits ne peut être répartie dans l'année de perception, **ce sont les droits en suspens et irrépartissables (selon l'origine primaire ou secondaire de ces droits).**

Ces droits en suspens sont répartis aux auteurs au fil des ans, dès que les auteurs fournissent à la SACD toutes les informations permettant d'effectuer leur affectation. Le reliquat non affecté de ces droits se cumule sur 10 ans et est comptabilisé tous les

1^{er} janvier comme des droits en instance d'affectation. **La SACD a d'ores et déjà engagé différentes actions en vue d'être plus efficace encore dans l'affectation de ces suspens.**

À cela s'ajoute le fait que depuis 2009, certains diffuseurs audiovisuels **règlent les perceptions de manière plus tardive, en fin d'année.** Par exemple, la régularisation du contrat Orange au titre des années 2006 à 2010 s'est effectué dans les derniers jours de décembre 2010, ce qui rendait matériellement impossible la répartition de ces quelque 10 millions d'euros dans l'année. Ces sommes ont été majoritairement réparties en 2011.

D'autant qu'en matière de répartition audiovisuelle, la SACD est tributaire des chiffres définitifs fournis par les chaînes de télévision (chiffre d'affaires et minutage) nécessaires à la répartition définitive aux auteurs. Dans l'attente de ces données, la SACD procède à des acomptes provisionnels suivis, une fois l'obtention des données définitives, d'une régularisation annuelle.

S'agissant des charges de gestion des SPRD, la Commission de contrôle note qu'elles s'établissent en moyenne autour de 20 % des perceptions et sont majoritairement financées par les prélèvements sur droits au détriment des produits financiers, en baisse dans le contexte éco-

nomique de la période. Précisons là encore qu'à la SACD les charges de gestion ont représenté en moyenne sur la période 17,6 % des perceptions et ont même été ramenées à 16 % en 2010, dans le contexte du volume exceptionnellement élevé des perceptions de l'année.

En 2011, le ratio « frais de gestion sur perceptions » s'élève à 15,9 %. Les trois quarts de ces frais de gestion ont été financés par les prélèvements sur droits (11,9 points), le reste (4 points), par des produits financiers et les autres ressources d'exploitations.



Les actions politiques et professionnelles

en France et à l'étranger

LES ACTIONS POLITIQUES

Ne cessant d'œuvrer, aux termes de l'article 3 de ses statuts, pour « la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur », la SACD a entrepris à ce titre en 2011 des actions variées (veille, coordination, interventions, propositions) mais tendant toutes aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rappeler sans cesse qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

EN FRANCE

La SACD a participé en 2011 à **de nombreux groupes de travail, consultations et auditions organisés par les pouvoirs publics**, et notamment aux travaux de la Commission L311-5, sur la copie privée numérique ainsi qu'à ceux du CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique) sur les œuvres « orphelines » et le « cloud computing ».

La Société a également assuré un **suivi attentif des évolutions réglementaires et législatives et une mobilisation auprès des politiques et des parlementaires** :

en participant à des auditions sur divers sujets (projet de loi de finances 2012, projet de loi sur la copie privée, mission de médiation sur l'application du droit d'auteur, débat sur l'« après-HADOPI »), en apportant des contributions sur divers dossiers spécifiques (Plan France Numérique 2020, politique du spectacle vivant, régime des jours « interdits » pour les films à la télévision),

et en poursuivant son travail d'information au travers de conférences, de communiqués de presse, et de rencontres régulières avec députés et sénateurs, ministres, responsables publics et professionnels.

La SACD a également joué un rôle moteur, auprès du Gouvernement et du Parlement, dans la reconnaissance d'un nouveau droit à la formation professionnelle continue pour les auteurs (*cf. infra page 30*). Il est mis en place au 1^{er} juillet 2012.



Défendre le statut des auteurs Développer les moyens de la création Soutenir la diversité culturelle

La SACD a aussi obtenu au profit des auteurs des compensations financières de la part de TF1 et de M6 pour pallier des engagements insuffisants ces dernières années. Ces sommes, d'un montant proche de 2 M€, seront versées en rémunération d'auteur dans le cadre des investissements supplémentaires que feront TF1 et M6 dans l'écriture et le développement d'œuvres de fiction.

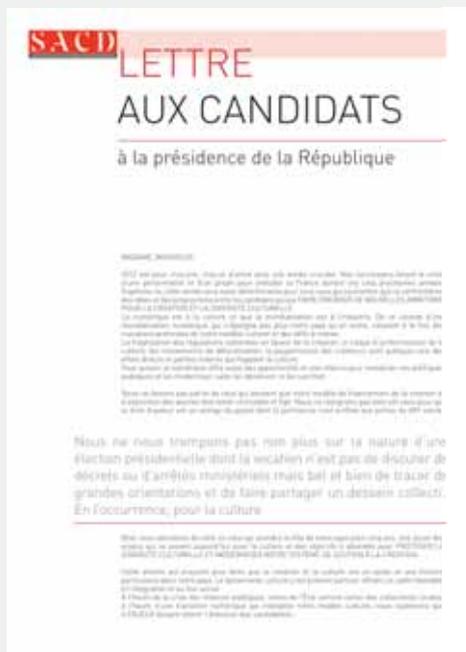
Elle a pris une part active dans la campagne pour l'élection présidentielle.

Elle a notamment mis en place – en collaboration avec la Scam – le site www.culture2012.org destiné à relayer les attentes et les positions des auteurs en matière culturelle. Elle a aussi organisé des rencontres avec les candidats et leur entourage, notamment le déjeuner organisé avec Nicolas Sarkozy en avril 2012 à la Société.

Elle a plus particulièrement porté, notamment via une lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle, des propositions autour de 6 enjeux :

- _ Faire de la démocratisation culturelle une priorité
- _ Rendre accessibles les œuvres culturelles, développer les offres légales et protéger le droit d'auteur
- _ Réinventer le service public de l'audiovisuel
- _ Proposer une nouvelle politique du spectacle vivant
- _ Garantir un financement modernisé pour la création
- _ Faire émerger une nouvelle ambition pour la culture en Europe

François Hollande et Nicolas Sarkozy avaient, l'un et l'autre, répondu à la SACD en soulignant la justesse et l'intérêt de ces propositions, largement reprises dans chacun de leurs programmes.



< Bertrand Tavernier, Sophie Deschamps, Jean-Paul Alègre, Nicolas Sarkozy à la SACD le 11 avril 2012

Aurélié Filippetti >



LES ACTIONS POLITIQUES (SUITE)

EN EUROPE

Dans le cadre de la **SAA (Société des Auteurs de l'Audiovisuel)**, créée en 2010 avec 24 autres sociétés d'auteurs européennes, et dont Janine Lorente (DGA de la SACD) a pris la présidence à la fin de l'année 2011, la SACD a contribué à la réalisation d'une étude sur la rémunération des auteurs de l'audiovisuel, rendue publique au début 2011.

Par ailleurs, dans le cadre de son action institutionnelle auprès de la Commission Européenne, la SACD - directement ou via la SAA - est intervenue pour faire valoir les intérêts des auteurs sur trois dossiers prioritaires :

_la mise en place d'un cadre juridique européen permettant d'assurer efficacement le respect du droit d'auteur à l'ère

numérique (recours à la gestion collective, droit à rémunération équitable et incessible pour les exploitations d'œuvres en ligne),

_l'accès aux offres légales d'œuvres européennes (au travers d'une TVA à taux réduit pour les biens et services culturels, de l'adaptation de la chronologie des médias, et de la promotion des œuvres notamment sur les plateformes V à D),

_et enfin, le soutien au financement de la création européenne (financement du programme MEDIA, aides d'État au secteur cinématographique et audiovisuel).



SOCIÉTÉ DES AUTEURS AUDIOVISUELS (SAA)

LA SAA (SOCIÉTÉ DES AUTEURS AUDIOVISUELS) A ÉTÉ CRÉÉE EN 2010 PAR DES SOCIÉTÉS DE GESTION COLLECTIVE EUROPÉENNES POUR REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LEURS MEMBRES AUTEURS AUDIOVISUELS, EN PARTICULIER LES SCÉNARISTES ET RÉALISATEURS.

Les principaux objectifs de la SAA sont les suivants :

- _défendre et renforcer les droits économiques et moraux des auteurs européens d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (scénaristes et réalisateurs)
- _leur assurer une juste rémunération pour chaque exploitation de leurs œuvres
- _développer, promouvoir et faciliter la gestion des droits par les sociétés de gestion collective.

Basée à Bruxelles, la SAA regroupe 25 sociétés d'auteurs audiovisuels dans 18 pays d'Europe et représente indirectement environ 120 000 scénaristes et réalisateurs. Elle est présidée depuis la fin de l'année 2011 par Janine LORENTE et dirigée par Cécile DESPRINGRE.

www.saa-authors.eu
et info@saa-authors.eu

ET PLUS GÉNÉRALEMENT SUR LE PLAN INTERNATIONAL

En 2011, la Coalition pour la Diversité culturelle a accru encore sa visibilité et sa notoriété autour de deux axes :

- _ la défense et la promotion de la Convention UNESCO de 2005 auprès des autorités nationales, européennes et internationales (participation à la Conférence des Parties, négociations commerciales entre l'UE et le Canada),
- _ la promotion de la diversité des expressions culturelles (mission au Cambodge, remise des prix de la diversité culturelle, conférences-débats à Paris autour de l'économie numérique et à Bruxelles sur le thème : « La culture, une valeur ajoutée pour l'Europe »).

LA COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

LA SACD ANIME ET COORDONNE DEPUIS SA CRÉATION, EN 2004, LA COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE QUI REGROUPE 46 ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA CULTURE. ELLE APPARTIENT À LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COALITIONS QUI FÉDÈRE LES 43 COALITIONS QUI EXISTENT À CE JOUR DANS LE MONDE.

Présidée par Pascal Rogard, la Coalition française a pour objectif :

- _ la défense de la liberté d'expression et de création dans un environnement social et économique favorable à l'émergence des talents et à l'expression de toute la diversité de la création

- _ la défense de la capacité des États et des groupements d'États à mettre en place, à développer et à adapter leurs politiques culturelles, tous secteurs confondus

- _ le maintien de la culture en dehors des accords de commerce internationaux et des engagements de libéralisation dans le cadre de l'OMC

- _ le développement en dehors de l'OMC de normes juridiques internationales favorisant la diversité culturelle et le pluralisme.

www.coalitionfrancaise.org



Aurélié Filippetti et Pascal Rogard >

DÉFENSE PROFESSIONNELLE ET RELATIONS AVEC LES UTILISATEURS DU RÉPERTOIRE

Dans son action de défense des intérêts professionnels et matériels des auteurs, la SACD est intervenue en 2011 de plusieurs manières.

Elle a accru son soutien financier au fonctionnement de huit organisations professionnelles d'auteurs disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions, en portant le montant de celui-ci de 380 à 530 K€.

Le soutien accordé a bénéficié aux organisations suivantes :

- _ **Guilde Française des Scénaristes** (qui s'est créée en 2010 en fusionnant l'UGS et le Club des Auteurs)
- _ **Groupe 25 Images** (association professionnelle de réalisateurs de télévision)
- _ **SRF** (Société des Réalisateurs de Films)
- _ **EAT** (Ecrivains Associés du Théâtre),
- _ **SNMS** (Syndicat national des Metteurs en Scène)
- _ **AGRAF** (Auteurs Groupés de l'Animation Française)
- _ **Syndicat des Chorégraphes Associés**
- _ **AEP** (Auteurs dans l'Espace Public), nouvelle structure créée par les auteurs du secteur « arts de la rue »

La Société a également poursuivi en 2011, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des actions visant à conforter la rémunération des auteurs, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

Au **spectacle vivant**, plusieurs protocoles ou traités ont été signés ou renouvelés :

- _ avec deux théâtres parisiens non syndiqués (la Comédie République et la Grande Comédie),
- _ avec les Jeunesses Musicales de France au titre des tournées de spectacles dramatico-musicaux que cette institution organise dans ses délégations régionales,
- _ avec la plupart des fédérations de théâtre amateur, suite à une réforme de la tarification,
- _ et enfin avec divers festivals (« Les étés de la Danse » à Paris d'une part et plusieurs festivals d'humour en province - à la suite du partenariat conclu avec la Fédération des Festivals d'Humour en 2010 -, d'autre part)

Par ailleurs des négociations sont en cours avec la Chambre Professionnelle des Directeurs d'Opéras, en vue de réformer le traité « orange », notamment en ce qui concerne les redevances perçues sur les œuvres lyriques et chorégraphiques tombées dans le domaine public. Des discussions sont également engagées avec le SNES et le PRODISS, deux syndicats de tourneurs privés, au titre des exploitations à Paris intramuros qu'organisent désormais leurs adhérents.

À l'**audiovisuel**, plusieurs dossiers ont mobilisé l'action de la Société :

- _ la négociation de contrats généraux ou d'avenants à des contrats antérieurs avec plusieurs opérateurs de l'ADSL (SFR, BOUYGUES et AUCHAN) au titre de leurs activités triple-play et/ou de télévision sur PC, avec régularisation d'arriérés de droits,
- _ la conclusion d'un contrat général avec ARTE pour les diffusions linéarisées et délinéarisées de la chaîne et de ses contenus Web,
- _ la finalisation du contrat général avec une chaîne de la TNT (Direct Star),
- _ la conclusion ou reconduction de contrats généraux avec plusieurs chaînes thématiques (Allociné, Orange Cinéma Séries et l'EnÔrme TV) pour leurs diverses activités et canaux de diffusion,
- _ la reconduction jusqu'en 2012 de l'avenant « podcast » conclu en 2009 avec Radio France,
- _ et enfin du côté de la VàD (vidéo à la demande), la régularisation de sommes dues par Vivendi Mobile Entertainment au titre de son service de VàD par abonnement « ZAOAZA », d'une part, et la négociation respective de nouvelles conditions financières ou d'une transaction sur des droits arriérés avec deux services de VàD gratuits (Dailymotion et Wat), d'autre part.

Par ailleurs, la SACD a consacré les travaux menés en 2011 par l'OPCA (Observatoire Permanent des Contrats Audiovisuels) qu'elle a créé en 2009, aux contrats dans le secteur du cinéma. Elle s'est également impliquée dans l'accord conclu sur la restauration des œuvres audiovisuelles dans le cadre du « Grand Emprunt », ainsi que dans la négociation d'un protocole sur les pratiques contractuelles des scénaristes de fiction, et d'un projet de partenariat avec Radio France sur les fictions radiophoniques.

COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Dans le souci de développer ses perceptions à l'étranger et d'y représenter mieux ses associés, la SACD a conclu en 2011 de nouveaux accords de réciprocité ou partenariats, dans le secteur audiovisuel. La SACD, mandatée par les principales sociétés européennes de réalisateurs, a signé avec le collectif gérant les droits de retransmission par câble aux Pays Bas, un accord portant sur une transaction de 4,5 M€, dont 0,5 M€ revenant à des réalisateurs SACD.

La Société a également négocié avec la SACEM et la SACENC pour la récupération de droits perçus en Nouvelle Calédonie et revenant aux auteurs SACD.

La SACD s'est également efforcée, par un meilleur travail d'identification réalisé en 2011, d'améliorer le paiement aux ayants droit étrangers des droits de copie privée leur revenant et demeurant jusqu'à présent en suspens.

Par ailleurs, la Société participe toujours de façon active aux instances politiques et techniques de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs, www.cisac.org). Elle en assume la vice-présidence du CA depuis 2010 et s'est fortement impliquée en 2011 dans l'adoption et la mise en place de résolutions concernant la fluidification des échanges de droits via des

bases de données et formats communs (comme notamment la base « ayants droit » IPI, le format de répartition commun et une base d'information en ligne sur les sociétés dramatiques), ainsi que dans l'élaboration d'un plan d'action pour promouvoir le standard d'échanges ISAN.



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO

LA CISAC

LA CISAC, CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS ET COMPOSITEURS, ŒUVRE EN FAVEUR D'UNE RECONNAISSANCE ET D'UNE PROTECTION ACCRUE DES DROITS DES CRÉATEURS. AVEC 232 SOCIÉTÉS D'AUTEURS DANS 121 PAYS, LA CISAC REPRÉSENTE AINSI INDIRECTEMENT PRÈS DE 3 MILLIONS DE CRÉATEURS ET COUVRE L'ENSEMBLE DES RÉPERTOIRES ARTISTIQUES : MUSIQUE, ARTS DRAMATIQUES, LITTÉRATURE, AUDIOVISUEL ET ARTS VISUELS.

Les activités de la CISAC ont pour objectif de renforcer et développer le réseau international de sociétés de droit d'auteur, d'améliorer la situation des auteurs et compositeurs du monde entier et la qualité de la gestion collective de leurs droits. Afin de faire face à la circulation toujours plus facile et rapide des œuvres de l'esprit, la CISAC a également étendu le champ de ses activités pour relever les nouveaux défis de l'âge

numérique : gestion des normes internationales, rationalisation des échanges d'informations entre sociétés de droit d'auteur.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le siège est situé à Paris et qui dispose de bureaux régionaux en Afrique du sud, en Hongrie, au Chili et à Singapour.

www.cisac.org



Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACD

LA MISSION ÉCONOMIQUE

LE RÉPERTOIRE ET SON UTILISATION

Comme les années antérieures, la dichotomie d'évolution entre le secteur audiovisuel et celui du spectacle vivant, appréciée au niveau des divers indicateurs d'activité, s'est poursuivie en 2011.

En effet, s'agissant des déclarations d'œuvres nouvelles au répertoire de la Société (cf. encadré), elles ont enregistré globalement en 2011 une baisse de 10,91 % par rapport à 2010, mais avec une disparité entre l'audiovisuel (où les œuvres déclarées en 2011 sont moins nombreuses que l'année précédente, soit - 17,3 %) et le spectacle vivant (où elles progressent au contraire de 8,3 %).

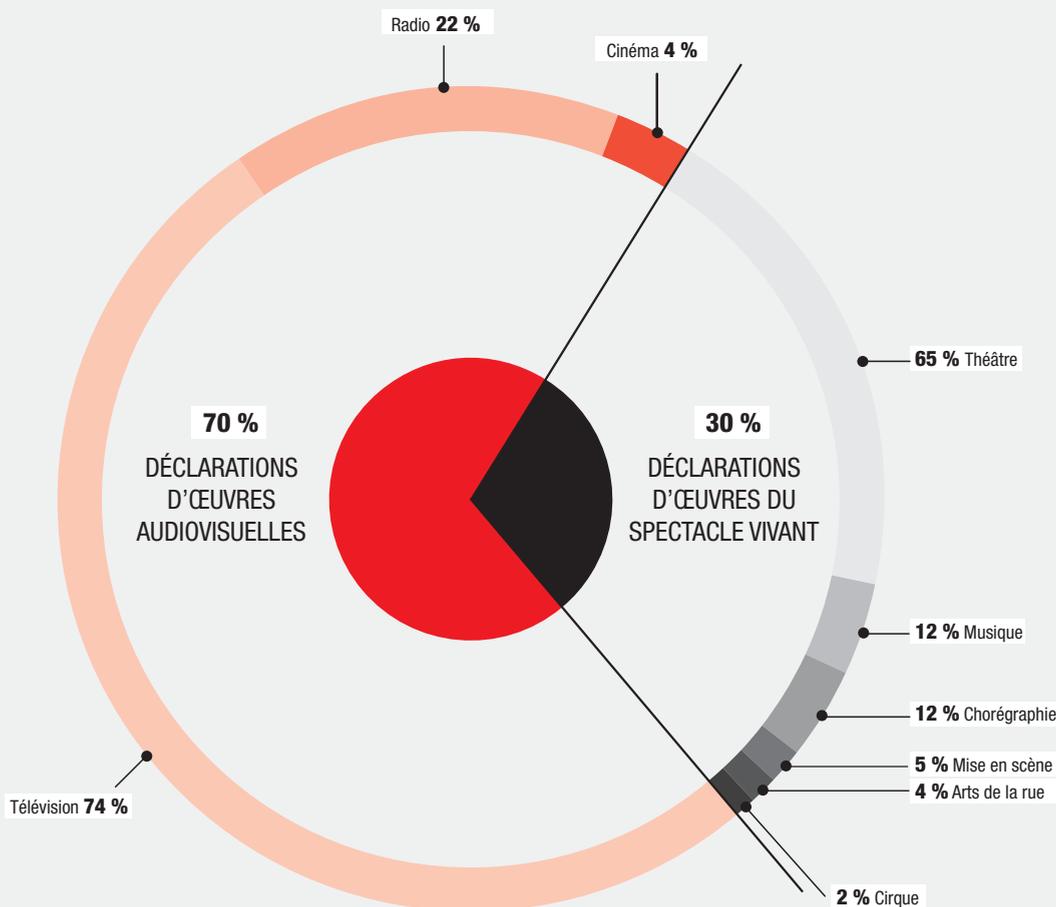
LES ŒUVRES NOUVELLES

18 266

ŒUVRES NOUVELLES ONT ÉTÉ DÉCLARÉES EN 2011, DONT :

- 5 556 au titre du spectacle vivant (30 % du total et + 8,3 % par rapport à 2010)

- 12 710 au titre de l'audiovisuel (70 % du total et - 17,3 % par rapport à 2010)



S'agissant des chiffres de l'utilisation du répertoire (cf. encadré ci-contre), on note dans le domaine du spectacle vivant - après la progression importante constatée en 2010 - un recul du nombre de séances dont les droits ont été perçus en 2011 (- 7,4 % à Paris et - 4,5 % en province et Ile de France), qui va de pair avec la baisse des droits en volume.

À l'audiovisuel en revanche, le nombre d'œuvres diffusées en 2010 - dont les droits ont été répartis en 2011 pour l'essentiel - augmente considérablement de plus de 30 %, et les heures de programmes relevant du répertoire de la SACD progressent de 17 % (essentiellement au profit de la télévision). Si la hausse importante du nombre d'œuvres

diffusées est liée à l'intégration des premières perceptions sur de nouveaux distributeurs audiovisuels (opérateurs VOD, Dailymotion, chaînes cinéma du bouquet Orange), le fait que le minutage progresse dans le même temps à un rythme inférieur de moitié, traduit la poussée des formats courts à la télévision.

S'engager activement en faveur de la solidarité et de la création

LES CHIFFRES CLÉS DE L'UTILISATION DU RÉPERTOIRE

SPECTACLE VIVANT

PLUS DE

55 000

REPRÉSENTATIONS À PARIS

PLUS DE

115 000

REPRÉSENTATIONS EN PROVINCE

NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS À PARIS

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| Amateurs | 755 |
| Professionnels | |
| Théâtres privés | 20 784 |
| Théâtres subventionnés syndiqués | 2 979 |
| Théâtres subventionnés non syndiqués | 4 036 |
| Compagnies Indépendantes et divers | 26 930 |
| Total | 55 484 |

NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS EN PROVINCE ET ÎLE-DE-FRANCE

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Amateurs | 21 812 |
| Professionnels | |
| Tourneurs privés | 2 173 |
| Subventionnés syndiqués | 16 019 |
| Subventionnés non syndiqués | 693 |
| Compagnies Indépendantes et divers | 74 494 |
| Total | 115 191 |

AUDIOVISUEL

121 805

ŒUVRES DIFFUSÉES EN 2011

NOMBRE D'ŒUVRES DIFFUSÉES

| | | |
|-----------------|----------------|---------|
| Œuvres TV | 88 612 | 72,75 % |
| Films cinéma | 20 420 | 16,76 % |
| Courts métrages | 1 719 | 1,41 % |
| Radio | 11 054 | 9,08 % |
| Total | 121 805 | |

NB : Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2011 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

196 029

HEURES DE PROGRAMME

_Télévision : 95,52 %, avec 187 239 heures de programme.

_Radio : 4,48 %, avec 8 790 heures de programme.

Les diffuseurs français représentent dans ce total 82,09 % des œuvres et 85,33 % du minutage.

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.



LA MISSION ÉCONOMIQUE (SUITE)

LES PERCEPTIONS EN 2011

Les perceptions de la SACD en 2011 se sont élevées à 204 161 929 €, en baisse de 7 % par rapport à 2010. Il faut toutefois relativiser ce recul, qui intervient après la progression exceptionnelle (+ 24,6 %) enregistrée en 2010, et constater que par rapport à 2009 les perceptions augmentent de 15,8 %. La baisse de 2011 concerne les deux principaux répertoires et s'explique par une activité du spectacle vivant moins soutenue qu'en 2010 et - à l'audiovisuel - par de moindres rattrapages sur les années antérieures et des régularisations défavorables au titre du partage inter social.

Les perceptions audiovisuelles, après leur progression de 29,3 % en 2010, baissent de - 8 %. Les perceptions spectacle vivant diminuent, elles, de - 5,2 %, alors qu'elles avaient augmenté de près de 15 % en 2010. L'écrit demeure toujours très marginal (0,15 % des droits collectés par la SACD).

Cette baisse conjointe n'affecte donc que légèrement le poids respectif des répertoires de la société :

| | | |
|--------------------------|----------------------|--------------------|
| _Spectacle vivant | 61 378 296 € | soit 30,1 % |
| _Audiovisuel | 142 470 038 € | soit 69,8 % |
| _Écrit | 313 595 € | soit 0,1 % |

AU SPECTACLE VIVANT, l'évolution globale de - 5,2 % recouvre de fortes disparités :

_baisse significative des exploitations parisiennes (- 10,9 %), qui intervient après une forte hausse de + 31 % en 2010 et s'explique par le recul des perceptions auprès des théâtres privés (même s'ils demeurent globalement le plus gros contributeur parisien), et aussi par la diminution des perceptions en provenance des théâtres nationaux et subventionnés par l'Etat (après une hausse spectaculaire de 75% en 2010), les autres diffuseurs de moindre poids économique évoluant de façon diversifiée (indépendants +3%, amateurs +16%, secteur subventionné syndiqué -3%) ;

_diminution moins sensible (- 1,6 %) des perceptions en « province » (= France hors Paris), qui recouvre des réalités disparates selon les diffuseurs (baisse dans le secteur subventionné « syndiqué » - SYNDEAC et SNSP - et celui des théâtres nationaux ou municipaux subventionnés par l'État « non syndiqués », nouvelle progression - certes modérée - des compagnies et festivals indépendants, ainsi que chez les amateurs, et amplification de la baisse des tournées privées, déjà constatées sur les 3 années précédentes) ;

_évolution contrastée des perceptions en provenance de l'étranger avec une progression (+ 9,7 %) de celles issues des **pays francophones** à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) mais une baisse (- 10,9 %) de **l'étranger** proprement dit, où se compensent de substantielles progressions en Suisse, en Amérique Latine - notamment au Mexique -, une stabilité en Europe de l'Est - République tchèque et Pologne -, et des baisses importantes en Espagne, Russie, Tunisie, Australie et au Congo Brazzaville.

À L'AUDIOVISUEL, la baisse (- 8 %) recouvre elle aussi des situations disparates.

_En France (- 4 %), ce recul est essentiellement lié aux **contrats généraux** (avec toutefois des évolutions diversifiées : baisse sur les chaînes privées en raison de la modeste évolution du marché publicitaire et d'effets négatifs du partage inter social ; forte baisse des réseaux de distribution et notamment des opérateurs ADSL - après les rattrapages im-

portants de 2010, mais progression des chaînes publiques et explosion de la TNT) - et aux **contrats « vidéo »** pour les vidéogrammes et VOD. L'augmentation (+ 7,3 %) de la **copie privée** (tant audiovisuelle que sonore) et la hausse (+ 11 %) des perceptions issues des **contrats individuels** ne suffisent pas à inverser la tendance.

_À l'étranger aussi, les droits baissent de façon globalement importante (- 26 %), tant dans les **pays francophones** (- 29 %) avec de forts reculs en Belgique et au Canada - à relativiser en raison des perceptions et rattrapages exceptionnels encaissés en 2010 -, qu'à **l'étranger** proprement dit - pays non francophones + Suisse - (- 23 %).

POUR L'ÉCRIT, les perceptions enregistrées en 2011, toujours très marginales, sont néanmoins en forte hausse (+ 61 %), évolution essentiellement technique, liée au reclassement sous cette rubrique d'encaissements jusqu'ici enregistrés avec les redevances de copie privée



LES PERCEPTIONS 2011 ET LEUR VENTILATION

| AUDIOVISUEL | | Variation 2011/2010 |
|------------------------------|----------------|---------------------|
| Copie privée | 11 593 | + 7,31 % |
| Contrats généraux | 104 208 | - 4,82 % |
| Contrats particuliers | 2 527 | + 11,13 % |
| Contrats nouveaux protocoles | 2 433 | - 11,00 % |
| France | 120 761 | - 3,62 % |
| Pays à intervention directe | 13 351 | - 28,67 % |
| Étranger | 8 358 | - 22,58 % |
| Total | 142 470 | - 7,97 % |

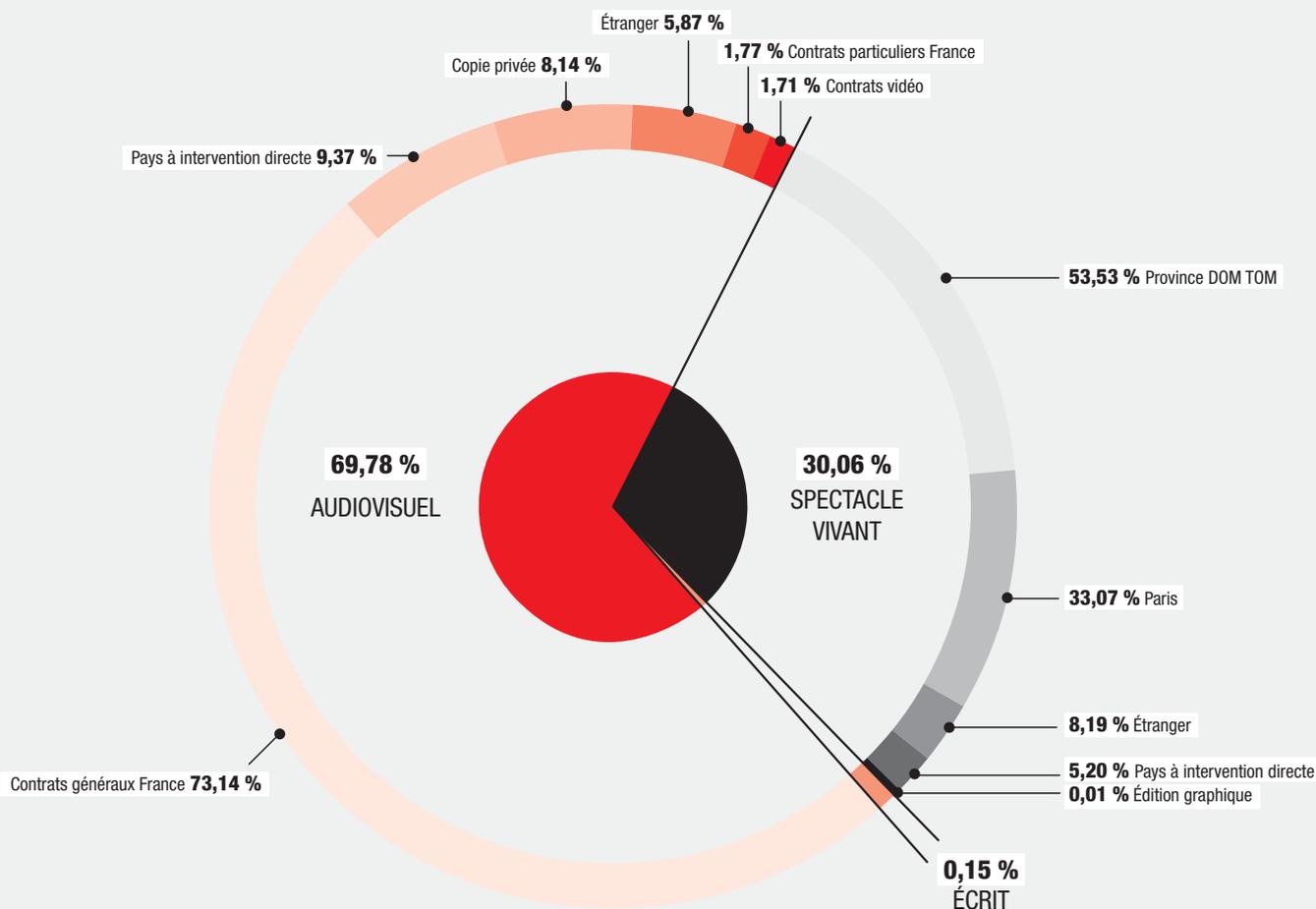
(Chiffres en milliers d'euros)

SPECTACLE VIVANT

| SPECTACLE VIVANT | | Variation 2011/2010 |
|-----------------------------|---------------|---------------------|
| Paris | 20 299 | - 10,92 % |
| Province DOM TOM | 32 854 | - 1,57 % |
| France | 53 153 | - 5,37 % |
| Pays à intervention directe | 3 190 | + 9,66 % |
| Étranger | 5 029 | - 10,85 % |
| Édition graphique | 6 | - 33,76 % |
| Total | 61 378 | - 5,17 % |

ÉCRIT

| ÉCRIT | | Variation 2011/2010 |
|------------------------------|------------|---------------------|
| Droits Reprographie Belgique | 208 | + 7,03 % |
| Droits Reprographie France | 106 | ns |
| Total | 314 | + 61,32 % |





LA MISSION ÉCONOMIQUE (SUITE)

LES RÉPARTITIONS DE DROITS ET LES REVENUS DES AUTEURS

AUGMENTATION DES RÉPARTITIONS EN 2011

Le montant des droits répartis en 2011 – soit 203 458 431 € – est en progression de + 28,2 % par rapport à l'an passé, et il s'approche du niveau des perceptions de l'année.

AU SPECTACLE VIVANT,

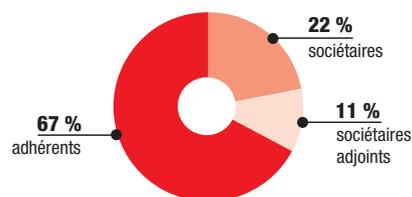
la hausse importante des répartitions (+ 17,8 %), qui intervient dans le contexte d'une baisse de - 5 % des perceptions, est essentiellement technique : elle résulte du fait que la Société, pour aligner à partir de 2012, la comptabilisation de ses encaissements sur l'année civile, a intégré treize répartitions mensuelles au lieu de 12.

19 306 AUTEURS VIVANTS, MEMBRES DE LA SACD ONT BÉNÉFICIÉ D'AU MOINS UNE RÉPARTITION EN 2011 : PARMILUX 12 970 ADHÉRENTS, 2 086 SOCIÉTAIRES ADJOINTS ET 4 250 SOCIÉTAIRES. CE CHIFFRE EST EN HAUSSE SIGNIFICATIVE (+ 18,75 %) PAR RAPPORT À 2010.

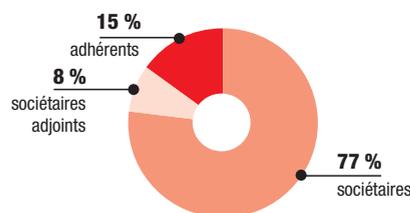
RÉPARTITIONS DES REVENUS PAR GRADE SOCIAL

Si globalement le nombre d'auteurs ayant touché des droits en 2011 augmente de 18,7 %, cette hausse affecte différemment les grades sociaux : les sociétaires progressent moins en valeur absolue (+ 10 %) et baissent en part relative (22 % du total contre près de 24 %) ; les sociétaires adjoints progressent avec la moyenne et sont stables en part relative (11 % du total) ; ce sont donc aux adhérents que profite le plus la hausse, puisque leur nombre augmente de 22 % et que leur part relative passe de 65 à 67 %. La distribution des revenus demeure par contre toujours très inégalitaire, quels que soient les grades sociaux mais on note – tous grades confondus – une accentuation générale de la disparité avec plus d'auteurs aux deux extrémités de l'échelle : surtout vers les tranches de rémunération les plus basses (moins de 5 K€) à 81,5 % contre 79,5 % en 2010, et dans une plus faible mesure vers les tranches de rémunération plus élevées (>40 K€) à 3,3 % contre 3,1 %, le tout au détriment des tranches médianes (5 à 40 k€), à 15,2 % contre 17,4 %.

NOMBRE AUTEURS



DROITS BRUTS VERSES



| | Adhérents | Sociétaires-adjoints | Sociétaires | Tous auteurs confondus | Pourcentage | Pourcentage cumulé |
|--------------------------------|---------------|----------------------|--------------|------------------------|--------------|--------------------|
| Tranche de 200 000 € et plus | 1 | 3 | 54 | 58 | 0,3 % | 100 % |
| Tranche de 100 000 à 200 000 € | 1 | 8 | 158 | 167 | 0,9 % | 99,7 % |
| Tranche de 75 000 à 100 000 € | 4 | 6 | 145 | 155 | 0,8 % | 98,8 % |
| Tranche de 50 000 à 75 000 € | 22 | 22 | 216 | 260 | 1,3 % | 98,0 % |
| Tranche de 40 000 à 50 000 € | 19 | 14 | 166 | 199 | 1,0 % | 96,7 % |
| Tranche de 30 000 à 40 000 € | 26 | 21 | 209 | 256 | 1,3 % | 95,7 % |
| Tranche de 20 000 à 30 000 € | 70 | 54 | 291 | 415 | 2,1 % | 94,3 % |
| Tranche de 15 000 à 20 000 € | 77 | 47 | 216 | 340 | 1,8 % | 92,2 % |
| Tranche de 10 000 à 15 000 € | 123 | 75 | 353 | 551 | 2,9 % | 90,4 % |
| Tranche de 5 000 à 10 000 € | 451 | 195 | 564 | 1 210 | 6,3 % | 87,6 % |
| Tranche de 3 000 à 5 000 € | 581 | 202 | 339 | 1 122 | 5,8 % | 81,3 % |
| Tranche de 1 000 à 3 000 € | 2 083 | 474 | 586 | 3 143 | 16,3 % | 75,5 % |
| Tranche de 0 à 1 000 € | 9 512 | 965 | 953 | 11 430 | 59,2 % | 59,2 % |
| Total | 12 970 | 2 086 | 4 250 | 19 306 | 100 % | 100 % |



À L'AUDIOVISUEL,

le niveau des répartitions progresse fortement (+ 33,11 %) par rapport à 2010, et répercute - compte tenu des délais de traitement plus longs qu'au spectacle vivant - la hausse importante des encaissements constatée en 2010.

POUR L'ÉCRIT

les sommes réparties en 2011 résultent des seuls droits de reprographies encaissés dans l'année en Belgique et leur évolution suit donc celle des perceptions.

Les revenus des auteurs, pris en compte individuellement, demeurent quant à eux toujours très dispersés, mais - accompagnant l'augmentation très importante du volume des droits répartis - la masse globale des comptes bénéficiaires d'au moins une répartition dans l'année, déjà en hausse de près de + 8 % en 2010, progresse de + 25 % en 2011. Cette évolution est toutefois moins favorable aux auteurs vivants qu'aux successions.

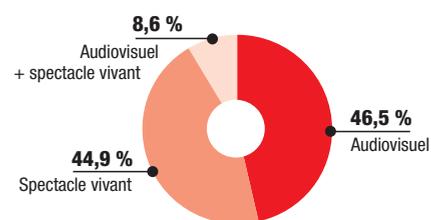
28 027 AYANTS DROIT (AUTEURS VIVANTS ET SUCCESSIONS, MAIS HORS SOCIÉTÉS) ONT VU LEURS COMPTES EN 2011 CRÉDITÉS DE DROITS (SOIT 25,2 % DE PLUS QUE L'AN PASSÉ).

RÉPARTITION DES REVENUS PAR RÉPERTOIRES

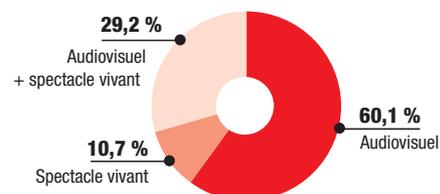
S'agissant des ayants droit bénéficiaires de droits en 2011, la progression globalement constatée de leur nombre (+ 25 %) s'avère disparate lorsqu'on la segmente par répertoire : les ayants droit exclusivement « spectacle vivant » progressent moins (18,5 %) que ceux qui sont exclusivement « audiovisuel » (+ 30 %), et que les ayants droit « mixtes » (+ 34 %). De surcroît, les premiers (spectacle vivant) se concentrent encore plus sur les tranches de revenus les plus basses (97,5 % touchent moins de 10 000 €, vs 96,6 % en 2010), alors que les ayants droit exclusivement audiovisuels sont plus nombreux (3,96 % vs 3,76 % en 2010) à figurer dans les tranches élevées (plus de 50 000 €). Les ayants droit « multi répertoires », quant à eux, sont ceux pour lesquels les revenus apparaissent les moins irrégulièrement répartis :

moins de 10 000 € >>> 67 % (contre 88,7 % en général),
entre 10 000 et 50 000 € >>> 22,7 % (contre 8,5 % en général),
et au-delà de 50 000 € >>> 10 % (contre 2,8 % en général), bien que même pour eux, on constate un renforcement des extrêmes.

NOMBRE AUTEURS



DROITS BRUTS VERSES



| | Spectacle Vivant | Audiovisuel | Spectacle vivant et Audiovisuel | Tous Comptes confondus | Pourcentage | Pourcentage cumulé |
|--------------------------------|------------------|---------------|---------------------------------|------------------------|--------------|--------------------|
| Tranche de 200 000 € et plus | 1 | 33 | 38 | 72 | 0,3 % | 100 % |
| Tranche de 100 000 à 200 000 € | 4 | 127 | 63 | 194 | 0,9 % | 99,7 % |
| Tranche de 75 000 à 100 000 € | 5 | 117 | 60 | 182 | 0,8 % | 98,8 % |
| Tranche de 50 000 à 75 000 € | 13 | 238 | 76 | 327 | 1,3 % | 98,0 % |
| Tranche de 40 000 à 50 000 € | 16 | 170 | 59 | 245 | 1,0 % | 96,7 % |
| Tranche de 30 000 à 40 000 € | 21 | 227 | 89 | 337 | 1,3 % | 95,7 % |
| Tranche de 20 000 à 30 000 € | 60 | 387 | 111 | 558 | 2,1 % | 94,3 % |
| Tranche de 15 000 à 20 000 € | 55 | 304 | 105 | 464 | 1,8 % | 92,2 % |
| Tranche de 10 000 à 15 000 € | 147 | 447 | 182 | 776 | 2,9 % | 90,4 % |
| Tranche de 5 000 à 10 000 € | 432 | 934 | 307 | 1 673 | 6,3 % | 87,6 % |
| Tranche de 3 000 à 5 000 € | 535 | 747 | 236 | 1 518 | 5,8 % | 81,3 % |
| Tranche de 1 000 à 3 000 € | 1 872 | 1 875 | 428 | 4 175 | 16,3 % | 75,5 % |
| Tranche de 0 à 1 000 € | 9 422 | 7 440 | 644 | 17 506 | 59,2 % | 59,2 % |
| Total | 12 583 | 13 046 | 2 398 | 28 027 | 100 % | 100 % |



LA MISSION SOCIALE

L'IMPLICATION AU SERVICE DES AUTEURS

PARTICIPATION AUX ORGANISMES SOCIAUX DES AUTEURS

La SACD participe activement aux organismes concernant les auteurs au titre de leur couverture sociale : assurances maladie et vieillesse au sein de l'AGESSA (Association pour la gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs) et retraite complémentaire obligatoire au sein du RACD/IRCEC (Régime de retraite des Auteurs et Compositeurs Dramatiques).

Des représentants des auteurs, élus au sein des conseils d'administration de ces deux organismes, y portent les préoccupations des actifs et des retraités et font progresser la défense des intérêts individuels et collectifs des diverses professions concernées (pour l'AGESSA : participation aux commissions de professionnalité, amélioration du traitement technique et administratif des dossiers de remboursement, simplification de la communication avec les affiliés, etc. Pour

le RACD-IRCEC : évolutions régulières de la valeur du point, du coefficient de référence et des plafonds de cotisations, gestion des placements financiers, etc.).

L'administration de la Société est également présente par l'intermédiaire de Véronique Perlès, Directrice des relations auteurs-utilisateurs, et de Jean-Louis Blaisot, Directeur administratif et financier, qui participent aux réunions de ces instances.

Du côté AGESSA, l'année 2011 a été marquée par la diffusion d'une meilleure information auprès des auteurs sur les avantages liés à l'affiliation volontaire à l'AGESSA au niveau de la constitution de la retraite de base de la Sécurité sociale. Cette information souhaitée et relayée par la SACD s'est traduite par une progression globale du nombre d'auteurs af-

filiés, notamment dans les secteurs professionnels relevant de nos répertoires (scénaristes et réalisateurs).

Du côté du RACD/IRCEC, les aménagements du régime complémentaire obligatoire liés à la réforme nationale des retraites, approuvés en début d'année 2011 par le conseil d'administration du régime, sont entrés en vigueur. Parallèlement, des dispositions votées dans le cadre de la loi de finances rectificative ont permis enfin l'officialisation de l'IRCEC en tant que caisse de retraite, gestionnaire entre autres du régime complémentaire RACD et du RAAP comme régime complémentaire des auteurs et autres professions (au lieu et place de l'ancien régime IRCEC), ainsi que diverses mesures techniques décidées antérieurement par le RACD (notamment le relèvement du plafond maximal de cotisations de 90 000 à 120 000 points).

INFORMATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

En 2011, le Pôle Auteurs Utilisateurs a poursuivi sa politique d'information sociale et professionnelle structurée, à destination notamment des jeunes auteurs, grâce à des rencontres d'information avec divers partenaires institutionnels, tant pour l'audiovisuel que le spectacle vivant.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES AUTEURS

La mise en place d'une « formation professionnelle continue » pour les auteurs, dossier sur lequel la SACD œuvre depuis plusieurs années, a finalement abouti en 2011 puisque – conformément à l'engagement pris par les pouvoirs publics en 2010 – un dispositif assurant l'accès des auteurs à la formation continue a été défini dans la loi de finances rectificative pour 2011, votée en fin d'année. Le finan-

cement prévu (une cotisation sur le montant des droits d'auteurs fixée à 0,35 % à la charge des auteurs et à 0,1 % à la charge des diffuseurs) sera perçu à compter du 01/07/2012 et son produit sera géré par une section spécifique à créer au sein de l'AFDAS. Sans attendre sa mise en place effective, la SACD a poursuivi en 2011 sa participation au programme de formation continue au bé-

néfice des auteurs de l'écrit « franciliens », mis en œuvre par le MOTIF (Observatoire du livre et de l'écrit en Ile de France) et financé par la région, et elle a obtenu de nouveaux diffuseurs (après FTV en 2010) la mise en place et le financement de stages de formation pour les auteurs audiovisuels, permettant de réduire d'autant la contribution financière de la SACD en la matière.



LES ACTIONS PERMANENTES

Fondée dès son origine sur une solidarité active entre ses membres, la SACD met en œuvre de façon permanente – sur ses ressources propres – des aides destinées à répondre non seulement à la baisse de revenus au moment de la retraite, mais aussi aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité, en les aidant – ainsi que leurs proches – dans leur vie quotidienne.

LES ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE

Soucieuse des conditions de vie des auteurs et de leur conjoint éventuel, la SACD prévoit dans le cadre des avantages réservés à ses membres un complément de retraite versé sous certaines conditions.

Ces « allocations complémentaires » qui ne constituent pas un régime de retraite complémentaire ou supplémentaire, et pour lesquelles il n'y a donc pas de droits acquis, sont des libéralités que le Conseil d'administration a décidé d'allouer aux membres de la SACD. Chaque année, il définit le montant des ressources qui seront collectées dans l'année et affectées au financement des allocations versées l'année suivante. Actuellement, les ressources ainsi cantonnées proviennent d'une part des perceptions effectuées par la SACD dans le secteur du spectacle vivant au titre de la CCSA (Contribution à Caractère Social et Administratif), d'autre part de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et enfin des redevances perçues par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public.

Le montant individuel de cet avantage est donc susceptible de varier chaque année en fonction du montant des res-

sources affectées et du nombre de bénéficiaires.

Ainsi, le montant des ressources affectées aux allocations complémentaires versées en 2011 aux bénéficiaires s'est élevé à 3,15 M€. Celui des ressources collectées en 2011 – qui sera affecté au paiement des allocations sur 2012 – s'élève à 3,32 M€.

Au cours des dernières années, l'économie générale des allocations complémentaires aux retraites s'est trouvée perturbée par un double phénomène : une évolution démographique conduisant comme pour l'ensemble des systèmes de retraite à l'accroissement du nombre de bénéficiaires potentiels (allongement de l'espérance de vie et arrivée des générations « baby-boom ») et par ailleurs une fragilisation des ressources traditionnellement affectées à ces libéralités. Parallèlement, les régimes de retraite complémentaire des auteurs ont évolué favorablement.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de la SACD a souhaité revoir le fonctionnement du système de l'allocation complémentaire aux retraites afin d'en assurer la pérennité et d'y renforcer l'esprit de solidarité qui préside à l'en-

semble de l'action sociale de la SACD.

Les nouvelles dispositions adoptées, applicables depuis le 1er janvier 2012, modifient essentiellement les conditions d'attribution des allocations, sur les points suivants :

- le bénéfice de l'allocation complémentaire n'intervient désormais qu'à compter du moment où le bénéficiaire aura liquidé sa retraite au régime de base de la Sécurité Sociale,
- dans le cas où le bénéficiaire a liquidé sa pension complémentaire RACD en même temps que celle du régime de base, le niveau individuel de la libéralité est définitif ; dans le cas contraire il peut évoluer jusqu'à la liquidation de la pension RACD
- le système actuel de réversion au bénéficiaire du conjoint survivant disparaît au profit d'une allocation de solidarité qui sera allouée sous conditions de ressources

Ces nouvelles règles d'attribution des libéralités s'appliquent aux auteurs ou aux conjoints survivants pouvant prétendre à l'avantage depuis le 1er janvier 2012, mais ne modifient pas la situation de ceux qui en étaient déjà bénéficiaires avant cette date.

SOUTIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

Conseillée et assistée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous formes de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité.

Dans le même esprit, la Fondation Paul Milliet (*cf. encadré*), qui dispose de ses propres ressources, octroie aux auteurs des aides destinées à faire face aux difficultés liées à l'âge ou la maladie.

Parallèlement, la SACD soutient financièrement des « filleuls », enfants ou adolescents orphelins d'auteurs membres, pour leur permettre notamment de poursuivre leurs études.

Mais ces actions individuelles ne se limitent pas à une assistance financière. Elles comportent également l'orientation vers des aides légales, l'assistance dans les démarches administratives, l'appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés, sans négliger l'accompagnement psychologique souvent indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale.



LA MISSION SOCIALE (SUITE)

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION SOCIALE EN 2011

BUDGET GLOBAL : **3,329** M€

ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE : **3,150** M€

Nombre de bénéficiaires : **1 358 personnes**

Montant moyen annuel de l'allocation versée : **2 319 €** (versements trimestriels 2011 + complément versé sur 2012)

Ventilation des bénéficiaires par tranches :

NOMBRE DE PENSIONNÉS PAR TRANCHE DE REVENU

| | |
|--------------------------------|-----|
| Tranche de : 30 000 et plus | 0 |
| Tranche de : 20 000 à 30 000 € | 8 |
| Tranche de : 15 000 à 20 000 € | 16 |
| Tranche de : 10 000 à 15 000 € | 33 |
| Tranche de : 5 000 à 10 000 € | 133 |
| Tranche de : 3 000 à 5 000 € | 158 |
| Tranche de : 1 000 à 3 000 € | 548 |
| Tranche de : 0 à 1 000 € | 462 |

AIDES DE SOLIDARITÉ :

0,179 M€

Nombre de dons : **52**

Montant moyen : **1 950 €**

Nombre de filleuls : **14**

Montant des bourses allouées : **de 425 à 1 062 €**

Nombre personnes reçues en 2011 par le service social : **260**

LA FONDATION PAUL MILLIET

Créée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924) pour créer une fondation destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondon, près d'Olivet (Loiret).

Depuis une vingtaine d'années, elle intervient uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (ceux de Paul Milliet mais aussi d'autres auteurs et notamment du scénariste Henri Jeanson), et par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation.

En 2011, elle a accordé 30 aides pour un montant total de 75 906 € et un montant moyen de 2 530 €.



LA MISSION CULTURELLE

La SACD est très attachée à sa mission culturelle, dans laquelle s'exprime son souci d'entretenir la vitalité de la création dramatique d'expression francophone sous toutes ses formes, d'aider à l'émergence d'auteurs et compositeurs dramatiques nouveaux, et de favoriser la diffusion et la présentation de leurs œuvres auprès du public.

Au titre de cette mission, la SACD met en œuvre (directement, ou par le biais de l'association Beaumarchais/SACD) son « **action culturelle** » qu'elle finance dans le cadre des obligations légales découlant de l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, et qu'elle complète par des ressources propres affectées volontairement.

Elle intègre également à sa mission culturelle la **promotion de son répertoire**, et distingue par **divers prix** des auteurs et des artistes dont elle tient à honorer le talent et mettre en valeur le travail.

L'ACTION CULTURELLE

Le budget global de l'action culturelle 2011 de la SACD est de **4 222 800 euros**, en baisse de 6,6 % par rapport à 2010 (*cf. chapitre 5*).

LES RESSOURCES DE CE BUDGET SE DÉCOMPOSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

| | | |
|--|--|----------------------------|
| AFFECTATIONS LÉGALES | | 3 440 075 € |
| Copie privée audiovisuelle (art L 321- 9 du CPI) | | 2 185 079 € ⁽¹⁾ |
| Copie privée sonore (art L 321- 9 du CPI) | | 469 764 € ⁽²⁾ |
| Droits irrépartissables (art L 321-9 du CPI) | | 508 793 € ⁽³⁾ |
| Produits financiers | | 51 021 € ⁽⁴⁾ |
| Reliquats années précédentes | | 225 418 € ⁽⁵⁾ |
| AFFECTATIONS VOLONTAIRES | | 782 725 € |
| Copie privée sonore (part répartissable) | | 670 809 € ⁽⁶⁾ |
| Copie privée texte et image (part répartissable) | | 90 216 € ⁽⁷⁾ |
| Contribution SDRM à l'Action Culturelle | | 5 700 € ⁽⁸⁾ |
| Produits divers | | 16 000 € ⁽⁹⁾ |
| Total | | 4 222 800 € |

Les affectations légales correspondent aux ressources définies « stricto sensu » à l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle (postes 1, 2 et 3 ci-contre), auxquelles – avec l'assentiment de la CPC des SPRD – nous ajoutons une quote-part de produits financiers (poste 4), et la reprise des reliquats des années antérieures (poste 5).

S'agissant des affectations volontaires, les ressources affectées librement par la SACD au financement de son action culturelle intègrent : une quote-part des droits répartissables de copie privée sonore (poste 6), la totalité de la part répartissable de copie privée numérique perçue au cours de l'année N-1 (poste 7), la contribution à l'action culturelle allouée à la SACD par la SDRM (au sein de laquelle la SACD était associée jusqu'en novembre 2010), versée pour la dernière fois en 2010 et affectée en ressource en 2011 (poste 8), et enfin les « produits divers » constitués par les recettes de billetterie encaissées lors de l'exploitation des spectacles qu'elle produit dans divers festivals (poste 9).



LA MISSION CULTURELLE (SUITE)

L'AFFECTATION DES MONTANTS DISPONIBLES POUR 2011

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales, chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles, et « interactives » (web 2.0 notamment), la SACD a – comme les années antérieures – consacré les sommes disponibles au titre de son budget d'action culturelle :

- au financement total de ses « charges directes » d'action culturelle** à concurrence du montant global de 3 532 600 €, ces charges concernant des actions générales et des actions imputables directement à chacune de ses diverses disciplines,
- au financement partiel des frais de gestion de son action culturelle** (à concurrence du solde de 690 200 € – constitué par la différence entre le budget disponible de 4 222 800 € et le montant total des aides directes soit 3 532 600 €).

Sur les 3 532 600 € d'aides directes, un montant de 1 869 322 € a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière dont la décomposition est la suivante :

| | |
|--|-----------|
| Prix SACD | 23 000 € |
| Action décentralisée province | 66 240 € |
| Actions internationales | 51 000 € |
| Subvention Beaumarchais | 891 840 € |
| ARP | 130 000 € |
| Action culturelle Belgique | 153 600 € |
| Action culturelle Canada | 19 776 € |
| Fonds SACD Théâtre | 192 602 € |
| Budget de réactivité | 144 000 € |
| Action culturelle « Transrépertoires » (SV + AV) | 140 624 € |
| Action Culturelle Formation des Auteurs | 56 640 € |

Le reste, soit un montant de 1 663 278 € revient à des actions imputables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

| | |
|----------------------|-----------|
| Théâtre | 336 700 € |
| Danse | 53 284 € |
| Musique | 305 000 € |
| Radio | 37 264 € |
| Télévision | 417 750 € |
| Cinéma | 168 500 € |
| Création interactive | 25 536 € |
| Animation | 125 000 € |
| Arts du cirque | 61 808 € |
| Arts de la rue | 86 636 € |
| Humour | 45 000 € |

Pour satisfaire aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la présentation de ces charges dans les comptes (cf. chapitre 5 – Compte de gestion et Détail sur les activités sociales et culturelles) les répartit entre les aides la création, à la diffusion et à la formation, et ventile l'imputation entre les ressources légales et volontaires de l'ensemble des montants ci-dessus, concernant les charges directes d'action culturelle en 2011, étant précisé qu'en l'état des procédures d'attributions des aides d'action culturelle appliquées au budget 2011, il s'agit de **constatations « a posteriori »** et non d'une affectation préalable par grande masse du budget d'action culturelle.





LES MANIFESTATIONS EMBLÉMATIQUES

Dans le cadre de ses actions par discipline, la SACD produit ou coproduit dans divers festivals liés au spectacle vivant, plusieurs spectacles présentant les œuvres de ses répertoires :

- « **Sujets à vif** », action pluridisciplinaire associant des interprètes qui choisissent des auteurs de divers horizons (cirque, théâtre, musique, cinéma...), propose 8 créations originales dans le cadre du Festival d'Avignon;
- « **Voix d'auteurs** » est un cycle de lectures par leurs auteurs de textes inédits, en coproduction avec France Culture également dans le cadre du Festival d'Avignon ;
- « **Jeunes Talents Cirque** », vise l'émergence de nouvelles écritures circassiennes en France et en Europe et sélectionne chaque saison 10 équipes dont le travail est présenté à Paris et dans plusieurs lieux de diffusion en Europe ;
- et enfin, « **Auteurs d'espace public** », est une manifestation coproduite par la SACD en partenariat avec le festival « Chalon dans la rue » pour soutenir les arts de la rue

Par ailleurs, la SACD participe activement à **de nombreux festivals audiovisuels** (le FIPA à Biarritz, le festival de la Fiction TV de La Rochelle, le Festival de Luchon, Séries Mania au Forum des images ainsi que les festivals des scénaristes de Bourges et Aix-les-Bains, et aussi (pour la radio) les Radiophonies et le Festival Longueur d'Ondes), à des **festivals « cinéma »** (le FIF à Cannes bien sûr, mais aussi le Festival du Court Métrage de Clermont Ferrand, le Festival Premiers plans à Angers, le Festival de cinéma européen des Arcs...) et **aux festivals d'animation** (Festival International d'animation d'Annecy, Forum Cartoon - cette année à Sopot en Pologne -, Cartoon Movie à Lyon et le Festival d'un jour à Valence). Elle y favorise la diffusion des œuvres, y organise des débats, colloques et rencontres entre auteurs et autres intervenants des secteurs professionnels concernés.

Sur les « **nouveaux marchés** » audiovisuels, le fonds d'aides « Fictions 2.0 » créé en 2010, a soutenu en 2011 15 projets d'auteurs et de producteurs concernant des formats courts (1 à 5 minutes) destinés aux nouveaux médias (internet, web TV, téléphone mobile, cinéma et TV). La SACD s'est aussi positionnée sur les nouveaux contenus Web en étant présente au Web TV Festival de la Rochelle et sur My-frenchfilmfestival.com.

Dans le **spectacle vivant**, la Société est également présente et très active en faveur de la création théâtrale, musicale, des arts du cirque et de la rue, au travers des divers fonds qu'elle gère ou auxquels elle est associée (création en 2011 d'un nouveau fonds SACD de la Traduction), et des ateliers, concours et rencontres auxquels elle participe. Elle a poursuivi en 2011 ses actions en faveur du répertoire très apprécié de l'humour, en s'associant à des festivals comme l'Humour en capitales et le Montreux Comedy Festival, et à des initiatives nouvelles (Performance d'auteur, concours Nouvel Auteur), sans oublier bien évidemment les soutiens accordés par le Fonds spécifique « Humour - One man show » créé en 2009, qui a été ouvert en 2011 aux tout jeunes talents.

< DeLaVallet Bidiefono et David Lescot dans *33 Tours*, Sujet à Vif





LA MISSION CULTURELLE (SUITE)

PROMOTION DU RÉPERTOIRE À L'ÉTRANGER

Pour favoriser la promotion des auteurs dramatiques contemporains francophones, la SADC transmet des manuscrits sélectionnés, notamment par les comités de lecture d'Entr'actes et de l'association Beaumarchais-SADC, propose une offre ciblée à ses partenaires étrangers et, par sa présence dans différentes manifestations, assure la diffusion de son répertoire dramatique hors des frontières nationales.

La Société développe également – dans le cadre de son action culturelle internationale – de nombreuses actions en partenariat avec des opérateurs étrangers tant dans le domaine du **spectacle vivant** (*théâtre* aux États-Unis, au Japon, en Europe avec l'Allemagne et l'Italie, ainsi que la Suède et le Danemark avec le projet LABOO7 – qui vise au développement d'un réseau de théâtre contemporain pour l'enfance et la jeunesse –, *théâtre et radio* avec le Festival « Primeurs » à Sarrebruck), mais aussi l'**audiovisuel** (ESAV de Marrakech, et French film festival de Richmond).

LES PRIX

Chaque année au mois de juin, dans le cadre d'une fête qui rassemble les auteurs dans les jardins de leur « maison » rue Ballu, la SADC décerne ses prix annuels (*cf. encadré*) à des auteurs de ses diverses disciplines désignés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année, la Société attribue également elle-même deux autres prix (*cf. encadrés*) :

- _ le prix Henri Jeanson, au travers duquel elle honore un scénariste ou dialoguiste de cinéma
- _ le prix Maurice Yvain, par lequel elle distingue un compositeur de musique légère ou d'opérette,

et accueille – à l'occasion de la Fête de la création théâtrale contemporaine qu'elle organise chaque année en janvier – la remise des prix Plaisir du Théâtre et Jean-Jacques Gautier, qui honorent respectivement un auteur, comédien, ou metteur en scène à titre de consécration pour sa carrière et la révélation d'un talent nouveau.



L'ASSOCIATION BEAUMARCHAIS - SADC

SUBVENTION 2011 : 891 840 €

Créée en 1988, l'association Beaumarchais-SADC est présidée par Jacques De Decker depuis 2001, à la suite du décès de Claude Santelli. Elle est dirigée par Corinne Bernard, qui a succédé dans cette fonction à Paul Tabet. L'action de « Beaumarchais » en 2011, c'est :

- _ Près de 130 aides à l'écriture (pour environ 2 000 candidatures) dans les disciplines de la SADC, soit près d'une centaine de projets soutenus.
- _ La coproduction d'une quarantaine de spectacles dont 6 sur Avignon (18 pièces de théâtre, 11 pièces chorégraphiques, 3 spectacles de cirque, 1 spectacle de rue et 5 opéras).
- _ La coproduction de 14 courts-métrages.

- _ Le soutien à une quinzaine d'auteurs dans le cadre de 8 cycles de lectures de pièces de théâtre (Le Balcon, Festival de Grignan, MET, Mardis Midis, Auteurs en acte, Soirées d'été en Luberon, Paris des Femmes, Villeneuve en scènes) et l'organisation de lectures de scénarios dans différentes villes de France, afin de mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais.
- _ Un soutien en direction des auteurs francophones, avec un prix, 4 aides à la production et 2 résidences
- _ 24 traductions aidées.
- _ 12 aides à l'édition (en théâtre mais aussi en cirque, en danse et en cinéma)
- _ 23 prix dans différents festivals de cinéma

- et de danse (Paris, Pantin, Créteil, Cannes, Aulnay-sous-Bois, Contis, Grignan, Brest, Lille, Montpellier, Castres, Vannes...) et un prix théâtre « Prix Claude Santelli ».
- _ La collaboration à deux concours : un avec France Culture et France Inter, un autre intitulé « Transfert Théâtral » avec DVA Stiftung (Stuttgart) et le Goethe Institut (Paris).
- _ 3 soirées Beaumarchais dans tous ses états au cours desquelles ont été présentées les œuvres de 6 auteurs dont 3 d'entre eux ont été soutenus financièrement.
- _ La poursuite de l'action internationale avec divers partenaires de nombreux pays : Allemagne, Angleterre, Belgique, Canada, Italie, Espagne, États-Unis, pays d'Afrique...



PALMARÈS DES PRIX DE LA SACD EN 2011

- _Grand Prix ex-aequo : Jean-Michel Ribes et Alain Cavalier
- _Prix Européen : Alan Bennett représenté par Jean-Marie Besset
- _Prix Théâtre : Didier Bezace
- _Prix Nouveau Talent Théâtre : Matthieu Delaporte et Alexandre de la Patellière
- _Prix de la Mise en scène : Jean-Luc Revol
- _Prix Humour / One man show : Nicolas Canteloup entouré de ses co-auteurs
- _Prix Nouveau Talent Humour / One man show : Virginie Hocq
- _Prix Cinéma : Philippe Le Guay
- _Prix Nouveau Talent Cinéma : Anne Le Ny
- _Prix Télévision : Emmanuelle Bercot
- _Nouveau Talent Télévision : Anne Villaceque et Sophie Fillières
- _Prix Animation : Alain Gagnol et Jean-Loup Felicoli
- _Prix Nouveau Talent Animation : Natalys Raut-Sieuzac
- _Prix Création Interactive : Anthony Roux (société Ankama)
- _Prix Arts du Cirque : Bonaventure Gacon
- _Prix Arts de la Rue : Jacques Livchine et Hervée Gervais de Lafond
- _Prix Radio : Karin Serres
- _Nouveau Talent Radio : France Jolly
- _Prix Musique : Michaël Levinas
- _Prix Nouveau Talent Musique : Oscar Strasnoy
- _Prix Chorégraphie : Xavier Le Roy
- _Nouveau Talent Chorégraphie : Jonah Bokaer
- _Prix Suzanne-Bianchetti : Anaïs Demoustier
- _Médailles « Beaumarchais » : Guillaume Cerruti / Laurence de Magalhaes / Françoise et Peter Kirkpatrick / Masako Okada / Claude-Éric Poiroux

LE PRIX HENRI JEANSON

À l'initiative de Claude Marcy, veuve d'Henri Jeanson, et par l'intermédiaire de la Fondation Paul-Milliet, légataire universelle des droits de ce dernier, le Conseil d'administration de la SACD remet, depuis sept ans, un prix portant son nom à un auteur dont l'insolence, l'humour, la puissance dramatique perpétuent la mémoire de l'un des plus célèbres scénaristes et dialoguistes du cinéma français.

Ce Prix a été précédemment attribué à Benoît Delépine et Gustave Kervern, Radu Mihaileanu, Cédric Klapisch, Marjane Satrapi, Rachid Bouchareb, Francis Veber, Jean-Loup Dabadie, Denys Arcand, Michel Blanc, Bertrand Blier, Dominik Moll et Gilles Marchand, Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, Pascal Bonitzer, Robert Guédiguian et Jean-Louis Milési.

Le Prix Henri-Jeanson 2011 a été attribué à **Pierre Schoeller**.

LE PRIX MAURICE YVAIN

À son décès en 1972, l'épouse de Maurice Yvain a légué à la SACD les droits de son mari en contrepartie de l'attribution d'un prix à un compositeur de musique « légère ou d'opérette ».

Le prix 2011 a été attribué par le Conseil d'administration à **Thierry Lalo**.

Parmi les lauréats de ce prix : Isabelle Aboulker, Antoine Hervé, Michel Frantz, Patrick La-

viosa, Thierry Boulanger, Louis Dunoyer de Segonzac, Paul Bonneau, Jacques Metehen, Georges Liferman, Henri Betti, Jacques Ledru, Guy Lafarge, Marc Berthoumieux, Gérard Calvi, Didier Lockwood.

LES PRIX PLAISIR DU THÉÂTRE ET JEAN-JACQUES GAUTIER

Depuis sa création en 1972, par Marcel Nahmias, un industriel amoureux du théâtre et désireux d'honorer les auteurs, comédiens et metteurs en scène, la SACD est partenaire de l'association « Plaisir du Théâtre », qui décerne chaque année un prix de consécration (le Prix Plaisir du Théâtre) et - depuis 1989 - un prix de révélation (le Prix Jean-Jacques Gautier).

En 2011, les prix ont été attribués à :

_Dominique Blanc (Prix Plaisir du Théâtre)
_Judith Chemla (Prix Jean-Jacques Gautier)
 par le jury de l'association, présidé par René de Obaldia, qui associe critiques, auteurs et comédiens. Ils ont été remis à la SACD en janvier 2012 à l'occasion d'une fête de la création théâtrale contemporaine.

Parmi les lauréats les plus récents de ces prix :

_Prix Plaisir du Théâtre : Jean-Pierre Vincent, Emmanuel Demarcy-Mota, James Thierrée, Michel Galabru, Michel Vinaver, Pierre Debauche, Jorge Lavelli, Claude Rich, André Dussolier, Jean-Michel Ribes, Michel Bouquet...
_Prix Jean-Jacques Gautier : Jean Bellorini, Julie-Marie Parmentier, Clotilde Hesme, Thibaut Corrion, Rachida Brakni, Julie Delarme, Marie-Laure Crochant, Fabrice Melquiot, Laurent Laffargue, etc...



Annexes

STATISTIQUES DES PERCEPTIONS ET DES RÉPARTITIONS

PERCEPTIONS (HT) 2011

| | PERCEPTIONS | | RETENUE SACD / PERCEPTIONS | | | |
|------------------------------------|-----------------------|------------------|----------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|
| | Montants perçus | Variation 11/09 | CSA | Prélèvement Spécifique | Retenue SACD | Droits à répartir |
| SPECTACLE VIVANT | 61 378 296,00 | - 5,17 % | 7 407 004,41 | | | 53 971 291,59 |
| France | 53 153 468,96 | - 5,37 % | 7 034 161,34 | | | 46 119 307,62 |
| Paris | 20 299 270,71 | - 10,92 % | 1 950 398,24 | | | 18 348 872,47 |
| Province | 32 854 198,25 | - 1,57 % | 5 083 763,10 | | | 27 770 435,15 |
| Pays à Intervention Directe | 3 189 600,46 | 9,66 % | 372 843,07 | | | 2 816 757,39 |
| Belgique | 2 781 767,83 | 6,45 % | 372 843,07 | | | 2 408 924,76 |
| Canada | 407 832,63 | 38,02 % | 0,00 | | | 407 832,63 |
| Étranger | 5 029 427,57 | - 10,85 % | 0,00 | | | 5 029 427,57 |
| Éditions graphiques | 5 799,01 | - 33,76 % | 0,00 | | | 5 799,01 |
| AUDIOVISUEL | 142 470 037,80 | - 7,97 % | | 675 055,87 | 12 839 896,24 | 128 955 085,69 |
| France | 120 760 561,25 | - 3,62 % | | 572 441,65 | 11 025 738,38 | 109 162 381,22 |
| Copie Privée | 11 592 534,02 | 7,31 % | | 40 957,22 | 829 373,52 | 10 722 203,28 |
| Contrats Généraux | 104 207 927,39 | - 4,82 % | | 527 998,07 | 10 123 980,62 | 93 555 948,70 |
| Contrats Individuels | 2 526 800,52 | 11,13 % | | | | 2 526 800,52 |
| Contrats Vidéo | 2 433 299,32 | - 11,00 % | | 3 486,36 | 72 384,24 | 2 357 428,72 |
| Pays à Intervention Directe | 13 351 256,45 | - 28,67 % | | 63 714,07 | 1 302 937,37 | 11 984 605,01 |
| Belgique | 11 684 383,67 | - 26,77 % | | 60 922,15 | 1 230 871,19 | 10 392 590,33 |
| Canada | 1 666 872,78 | - 39,63 % | | 2 791,92 | 72 066,18 | 1 592 014,68 |
| Etranger | 8 358 220,10 | - 22,58 % | | 38 900,15 | 511 220,49 | 7 808 099,46 |
| ÉCRIT | 313 594,76 | 61,32 % | | | | 313 594,76 |
| Droits de reprographie France | 105 538,53 | ns | | | | 105 538,53 |
| Droits de reprographie Belgique | 208 056,23 | 7,03 % | | | | 208 056,23 |
| TOTAL GENERAL | 204 161 928,56 | - 7,09 % | 7 407 004,41 | 675 055,87 | 12 839 896,24 | 183 239 972,04 |

(Données exprimées en euros)

RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2011

| | RÉPARTITIONS | | RETENUE SACD / RÉPARTITIONS | | |
|------------------------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------|
| | Droits répartis | Variation 11/09 | Prélèvement Spécifique | Retenue SACD | Droits nets |
| SPECTACLE VIVANT | 59 896 553,70 | + 17,85 % | 302 115,78 | 6 141 211,55 | 53 453 226,37 |
| France | 51 050 897,25 | + 15,88 % | 261 637,71 | 5 450 018,73 | 45 339 240,81 |
| Paris | 20 035 682,44 | + 3,97 % | 102 458,46 | 1 685 910,26 | 18 247 313,72 |
| Province | 31 015 214,81 | + 25,14 % | 159 179,25 | 3 764 108,47 | 27 091 927,09 |
| Pays à Intervention Directe | 3 121 062,83 | + 19,35 % | 13 167,21 | 309 106,37 | 2 798 789,25 |
| Belgique | 2 691 408,82 | + 14,15 % | 12 974,94 | 299 008,60 | 2 379 425,28 |
| Canada | 429 654,01 | + 66,98 % | 192,27 | 10 097,77 | 419 363,97 |
| Étranger | 5 718 693,53 | + 37,92 % | 27 281,90 | 381 717,99 | 5 309 693,64 |
| Éditions graphiques | 5 900,09 | - 34,13 % | 28,96 | 368,46 | 5 502,67 |
| AUDIOVISUEL | 143 351 859,29 | + 33,11 % | 23 930,46 | 201 078,44 | 143 126 850,39 |
| France | 116 761 188,34 | + 22,50 % | 23 930,46 | 201 078,44 | 116 536 179,44 |
| Copie Privée | 7 304 089,82 | + 5,75 % | 0,00 | 0,00 | 7 304 089,82 |
| Contrats Généraux | 104 811 508,16 | + 25,19 % | 0,00 | 0,00 | 104 811 508,16 |
| Contrats Individuels | 2 598 639,20 | + 15,51 % | 23 930,46 | 201 078,44 | 2 373 630,30 |
| Contrats Vidéo | 2 046 951,16 | - 15,96 % | 0,00 | 0,00 | 2 046 951,16 |
| Pays à Intervention Directe | 13 512 629,13 | + 23,96 % | 0,00 | 0,00 | 13 512 629,13 |
| Belgique | 11 901 035,55 | + 28,56 % | 0,00 | 0,00 | 11 901 035,55 |
| Canada | 1 611 593,58 | - 1,96 % | 0,00 | 0,00 | 1 611 593,58 |
| Etranger | 13 078 041,82 | + 787,45 % | 0,00 | 0,00 | 13 078 041,82 |
| ÉCRIT | 210 018,44 | 8,04 % | 395,77 | 18 289,14 | 200 392,69 |
| Droits de reprographie France | 0,00 | ns | 395,77 | 8 663,39 | 0,00 |
| Droits de reprographie Belgique | 210 018,44 | + 8,04 % | 0,00 | 9 625,75 | 200 392,69 |
| TOTAL GENERAL | 203 458 431,43 | + 28,19 % | 326 442,01 | 6 360 579,13 | 196 780 469,45 |

(Données exprimées en euros)

COMPTE DE GESTION

DE L'EXERCICE 2011

| CHARGES | EXERCICE 2011 | EXERCICE 2010 |
|--|-------------------|-------------------|
| I - CHARGES D'EXPLOITATION | 45 242 853 | 47 191 193 |
| A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES | 11 469 637 | 10 967 894 |
| B - IMPÔTS ET TAXES | 748 847 | 725 998 |
| C - CHARGES DE PERSONNEL | 18 760 165 | 17 750 457 |
| - Salaires | 11 022 990 | 10 631 784 |
| - Charges sociales | 5 012 427 | 4 778 611 |
| - Charges diverses | 1 218 427 | 948 232 |
| - Délégation de Bruxelles | 1 506 321 | 1 391 830 |
| D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | 7 668 389 | 11 452 321 |
| a) Charges d'action sociales auteurs | 3 329 406 | 6 815 776 |
| - Allocations complémentaires | 3 150 000 | 6 443 018 |
| - Autres dépenses à caractère social | 179 406 | 372 759 |
| b) Charges d'action culturelle | 4 222 800 | 4 520 700 |
| - Imputées sur les ressources légales | 3 440 075 | 3 926 197 |
| - Imputées sur les ressources volontaires | 782 725 | 594 503 |
| c) Autres charges d'exploitation | 116 182 | 115 845 |
| E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS | 1 175 587 | 1 177 649 |
| F - DOTATIONS AUX PROVISIONS | 5 420 229 | 5 116 874 |
| II - CHARGES FINANCIERES | 109 839 | 39 604 |
| Intérêts bancaires | 205 | 0 |
| Pertes de change | 885 | 519 |
| Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement | 1 511 | 3 913 |
| Charges sur cessions de titres de participation | 56 216 | 0 |
| Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées | 0 | 0 |
| Provision pour charges financières | 0 | 0 |
| Quote part produits Financiers rattachée à l'action culturelle | 51 021 | 35 173 |
| III - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 28 000 | 3 511 512 |
| IV - INTERESSEMENT | 449 573 | 264 388 |
| TOTAL DES CHARGES (I + II + III +IV) | 45 830 265 | 51 006 697 |
| RESULTAT DE L' EXERCICE | 40 252 | 53 734 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 45 870 517 | 51 060 431 |
| Total du compte de résultat avec les centimes : | 45 870 517,14 | 51 060 431,06 |

| RESSOURCES | EXERCICE 2011 | EXERCICE 2010 |
|--|-------------------|-------------------|
| I - RESSOURCES D'EXPLOITATION | 43 744 805 | 42 414 799 |
| A - RÉCUPÉRATION ET REFACTURATION DES CHARGES | 690 200 | 641 200 |
| Récupération des charges d'exploitation d'action culturelle | 690 200 | 641 200 |
| B - RETENUES SUR DROITS | 24 337 549 | 23 158 192 |
| Retenues sur spectacle vivant | 6 442 930 | 5 398 637 |
| Retenues sur audiovisuel | 13 749 020 | 13 798 960 |
| Retenues sur écrit (reprographie) | 9 626 | 12 171 |
| Retenues sur droits divers | 397 | 672 |
| Retenues sur perceptions annexes | 4 135 576 | 3 947 752 |
| C - AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION | 13 480 208 | 13 870 020 |
| a) Produits de gestion courante | 961 175 | 996 229 |
| b) Produits divers | 8 296 233 | 8 353 139 |
| - produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement) | 3 150 000 | 3 293 018 |
| - autres produits | 5 146 233 | 5 060 122 |
| c) Ressources d'action culturelle | 4 222 800 | 4 520 652 |
| - part légale | 3 440 075 | 3 926 197 |
| - part volontaire | 782 725 | 594 455 |
| D - REPRISES SUR PROVISIONS | 5 236 848 | 4 745 387 |
| II - RESSOURCES FINANCIÈRES | 1 961 288 | 8 409 055 |
| Intérêts des prêts | 11 823 | 10 698 |
| Produits sur créances diverses | 112 698 | 104 912 |
| Revenus sur valeurs mobilières de placement | 759 352 | 299 665 |
| Gains de change | 62 | 3 529 |
| Produits nets sur cessions de titres de participation | 1 | 6 499 985 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement : | | |
| - Sur F.C.P. SACD investissement | 0 | 0 |
| - Sur autres valeurs mobilières de placement | 1 077 353 | 1 490 267 |
| Reprise provision dépréciat. sur titres participatifs et créances rattachées | 0 | 0 |
| Reprise provision pour charges financières | 0 | 0 |
| III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES | 164 424 | 236 577 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) | 45 870 517 | 51 060 431 |

Total du compte de résultat avec les centimes :

45 870 517,14

51 060 431,06

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2011

ACTIF

| | AU 31 DÉCEMBRE 2011 | | | EXERCICE 2010 |
|---|---------------------|---------------------------|--------------------|--------------------|
| | Valeur brut | Amortiss. ou provision | Valeur net | Valeur net |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 4 882 059 | 2 343 053 | 2 539 007 | 2 734 216 |
| Licences logiciels informatiques | 4 882 059 | 2 343 053 | 2 539 007 | 2 734 216 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 14 356 494 | 9 574 903 | 4 781 590 | 5 092 687 |
| Constructions : | | | | |
| a) Terrain | 1 173 095 | 0 | 1 173 095 | 1 173 095 |
| b) Plantations | 5 886 | 1 043 | 4 843 | 5 431 |
| c) Agencement et aménagement des extérieurs | 45 544 | 8 161 | 37 383 | 39 660 |
| d) Bâtiments | 3 714 496 | 2 216 231 | 1 498 265 | 1 552 014 |
| e) Façade | 1 280 842 | 767 791 | 513 051 | 556 453 |
| f) Installation et aménagement construction | 3 137 008 | 2 351 171 | 785 837 | 933 304 |
| g) Installation et aménagement locaux | 1 783 665 | 1 506 592 | 277 073 | 250 189 |
| h) Installations techniques | 1 254 827 | 946 250 | 308 578 | 354 214 |
| Autres immobilisations corporelles : | | | | |
| a) Matériel de transport | 21 976 | 1 114 | 20 862 | 0 |
| b) Matériel informatique | 603 598 | 540 858 | 62 739 | 142 851 |
| c) Matériel de bureau | 398 912 | 357 954 | 40 958 | 37 718 |
| d) Mobilier de bureau | 919 052 | 860 147 | 58 905 | 47 757 |
| e) Autres immobilisations corporelles | 17 592 | 17 592 | 0 | 0 |
| IMMOBILISATIONS EN COURS D'ACQUISITION | 321 840 | 0 | 321 840 | 99 422 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 6 058 577 | 163 673 | 5 894 904 | 4 818 490 |
| Titres de participation | 198 158 | 0 | 198 158 | 197 848 |
| Créances rattachées à des participations | 4 923 357 | 163 673 | 4 759 684 | 3 692 914 |
| Prêts | 873 691 | 0 | 873 691 | 869 019 |
| Dépôts et cautionnements donnés | 63 372 | 0 | 63 372 | 58 708 |
| TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ | 25 618 970 | 12 081 629 | 13 537 341 | 12 744 816 |
| CRÉANCES | 29 137 169 | 555 294 | 28 581 875 | 29 576 603 |
| Auteurs débiteurs | 3 733 961 | 447 533 | 3 286 428 | 5 436 818 |
| Avances et acomptes fournisseurs | 11 815 | | 11 815 | 36 758 |
| Clients et comptes rattachés | 12 115 040 | | 12 115 040 | 13 899 326 |
| Personnel | 7 280 | | 7 280 | 5 990 |
| État et organismes sociaux | 924 956 | | 924 956 | 197 742 |
| Organismes professionnels | 5 657 | | 5 657 | 5 657 |
| Autres créances | 12 338 459 | 107 761 | 12 230 698 | 9 994 312 |
| VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT | 124 568 232 | 0 | 124 568 232 | 136 025 548 |
| OPCVM « Obligataires » | 0 | | 0 | 0 |
| OPCVM « Monétaires » | 47 104 009 | | 47 104 009 | 41 157 889 |
| OPCVM « Diversifiés » : - FCP SACD investissement | 28 898 941 | | 28 898 941 | 28 898 941 |
| - Autres | 48 427 841 | | 48 427 841 | 65 831 278 |
| OPCVM « Actions » | 0 | | 0 | 0 |
| Titres en dépôt | 137 440 | | 137 440 | 137 440 |
| DÉPÔTS À TERME et TITRES CRÉANCES NÉGOCIABLES DISPONIBILITÉS | 32 669 645 | 1 018 791 | 31 650 854 | 22 485 283 |
| TOTAL II - ACTIF CIRCULANT | 234 385 426 | 1 574 084 | 232 811 342 | 226 684 307 |
| Charges constatées d' avance | 232 584 | | 232 584 | 261 242 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 0 | | 0 | 0 |
| TOTAL III - COMPTES DE RÉGULARISATION | 232 584 | 0 | 232 584 | 261 242 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) | 260 236 979 | 13 655 713 | 246 581 267 | 239 690 364 |

Total du bilan avec les centimes :

246 581 266,50

239 690 363,97

| P A S S I F | AU 31 DÉCEMBRE 2011 | AU 31 DÉCEMBRE 2010 |
|---|---------------------|---------------------|
| CAPITAL SOCIAL | 1 961 682 | 1 891 508 |
| REPORT A NOUVEAU | 237 383 | 183 649 |
| RESULTAT DE L' EXERCICE | 40 252 | 53 734 |
| TOTAL I - CAPITAUX PROPRES | 2 239 317 | 2 128 891 |
| PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS (SOCIAUX) | 4 854 559 | 4 419 752 |
| Provision pour pensions personnel | 2 417 882 | 2 356 524 |
| Provision pour retraites auteurs | 0 | 0 |
| Provision médailles du travail | 169 356 | 143 634 |
| Provision indemnités de fin de carrière | 2 267 321 | 1 919 594 |
| PROVISIONS POUR LITIGES | 4 030 685 | 4 397 559 |
| PROVISIONS POUR ACTION SOCIALE | 200 000 | 200 000 |
| TOTAL II - PROVISIONS | 9 085 244 | 9 017 311 |
| DETTES | 234 959 767 | 228 234 899 |
| Dépôts et cautionnements reçus | 1 343 | 8 843 |
| Avances et acomptes clients | 0 | 1 123 345 |
| Emprunts et concours bancaires | 1 508 565 | 1 165 659 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 9 951 217 | 1 381 894 |
| Personnel | 1 949 004 | 1 791 808 |
| État et organismes sociaux | 9 000 177 | 7 513 535 |
| Autres créditeurs divers | 3 659 688 | 3 815 220 |
| Auteurs créditeurs | 67 786 080 | 64 242 461 |
| Libéralités à verser aux auteurs | 3 700 644 | 4 001 392 |
| Organismes professionnels | 1 720 479 | 1 648 988 |
| Droits audiovisuels à affecter | 108 501 590 | 111 969 707 |
| Droits auteurs à répartir | 2 629 906 | 5 836 752 |
| Droits copie privée "Part auteurs" à affecter | 6 813 187 | 6 605 041 |
| Droits copie privée "Part action culturelle" | 3 561 475 | 3 367 620 |
| Droits de l'écrit (France) à répartir | 21 318 | 21 318 |
| Droits de la Belgique en instance d'affectation : | | |
| - Audiovisuel | 13 447 379 | 12 837 880 |
| - Spectacle vivant | 707 716 | 903 437 |
| TOTAL III - DETTES | 234 959 767 | 228 234 899 |
| PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE | 296 938 | 309 263 |
| TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION | 296 938 | 309 263 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV) | 246 581 267 | 239 690 364 |

Total du bilan avec les centimes :

246 581 266,50

239 690 363,97

DÉTAIL SUR LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

DÉTAILS AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL

| | EXERCICE 2011 | EXERCICE 2010 |
|--|----------------|----------------|
| <u>CHARGES D'ACTION SOCIALE AUTEURS</u> | 179 406 | 372 759 |
| <u>Autres dépenses à caractère social</u> | 140 982 | 316 335 |
| Dons, caisse de solidarité | 140 982 | 116 335 |
| Provision pour action sociale | 0 | 200 000 |
| <u>Autres frais de solidarité</u> | 38 424 | 56 424 |
| Honneurs funèbres | 6 254 | 9 954 |
| Assurances décès (aides) | 27 170 | 41 470 |
| Dons, subventions sociales | 0 | 0 |
| Prix, legs | 5 000 | 5 000 |

DÉTAILS DES RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES

| | EXERCICE 2011 | EXERCICE 2010 |
|---|------------------|------------------|
| <u>RESSOURCES AFFECTÉES A L'ACTION SOCIALE</u> | 3 150 000 | 3 293 018 |
| <u>RESSOURCES CANTONNEES AUX ALLOCATIONS COMPLEMENTAIRES</u> | | |
| - Contribution à caractère social et administratif (CCSA) | 0 | 2 352 289 |
| - Perceptions issues du domaine public | | |
| . Domaine public radio télévision | 0 | 162 855 |
| . Emprunt répertoire non protégé | 0 | 281 737 |
| . Droits de la communauté des auteurs | 0 | 373 582 |
| - Participation auteurs 1 % succession (quote part de 66 %) | 0 | 122 554 |
| - Reprise provision | 3 150 000 | 0 |

DÉTAILS DES CHARGES ET RESSOURCES DE L'ACTION CULTURELLE

| | EXERCICE 2011 | EXERCICE 2010 |
|---|------------------|------------------|
| CHARGES D'ACTION CULTURELLE | 4 222 800 | 4 520 700 |
| - CHARGES IMPUTEES SUR LES RESSOURCES LEGALES | 3 440 075 | 3 926 197 |
| <u>Charges directes (*)</u> | <u>2 749 875</u> | <u>3 284 997</u> |
| - Aides à la création | 113 241 | 120 138 |
| - Aides à la diffusion | 567 454 | 637 577 |
| - Aides à la formation | 66 424 | 159 301 |
| - Aides mixtes | 2 002 757 | 2 201 111 |
| - Reliquats année en cours | 0 | 166 870 |
| <u>Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle (quote part imputée sur les ressources légales)</u> | <u>690 200</u> | <u>641 200</u> |
| - CHARGES IMPUTEES SUR LES RESSOURCES VOLONTAIRES | 782 725 | 594 503 |
| <u>Autres charges directes (*)</u> | | |
| - Aides à la création | 32 233 | 22 906 |
| - Aides à la diffusion | 161 520 | 121 561 |
| - Aides à la formation | 18 907 | 30 372 |
| - Aides mixtes | 570 065 | 419 664 |
| RESSOURCES AFFECTÉES A L'ACTION CULTURELLE | 4 222 800 | 4 520 652 |
| AFFECTATIONS LEGALES | 3 440 075 | 3 926 197 |
| Copie privée audiovisuelle | 2 185 079 | 2 354 123 |
| Copie privée sonore | 469 764 | 435 075 |
| Droits irrépatriables (article 321-9 du CPI) | 508 793 | 594 287 |
| Produits financiers | 51 021 | 35 173 |
| Reprise reliquats années précédentes | 225 418 | 507 539 |
| AFFECTATIONS VOLONTAIRES | 782 725 | 594 455 |
| Copie privée sonore part répartissable | 670 809 | 568 507 |
| Contribution action culturelle (SDRM) | 5 700 | 6 700 |
| Produits divers | 16 000 | 19 248 |
| Copie Privée (texte, image et autres) | 90 216 | 0 |

ORGANISMES AYANT BÉNÉFICIÉ DE CONCOURS PENDANT 3 ANNÉES CONSÉCUTIVES

DANSE

- _ Uzès Danse
- _ Sujets à Vif (Festival d'Avignon)
- _ Faits d'Hiver/Danses d'auteurs
- _ Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis
- _ Plastique Danse Flore
- _ L'été des Hivernales

THÉÂTRE

- _ Entr'actes
- _ Les Molières
- _ Fonds de soutien au théâtre privé
- _ Les Chantiers de Blaye et de l'Estuaire
- _ Éditions Actes Sud Papiers
- _ Éditions Espace 34
- _ Dispositif d'aide à la création CNT/SACD
- _ Avignon Festival & Compagnie
- _ Festival des Jeux de Théâtre (Sarlat)
- _ À Mots Découverts
- _ Festival Actoral
- _ Les Mardis midis des textes libres présentés au Théâtre du Rond-Point
- _ Prix jeunes metteurs en scène « Théâtre 13 »
- _ Festival des francophonies
- _ Festival Paris fait sa comédie
- _ Écritures en partage
- _ Éditions Quartett
- _ Festival de la correspondance
- _ Fonds SACD Théâtre
- _ Fonds SACD Humour/One Man Show
- _ Aides à la création - CnT
- _ Les Rencontres à Hérisson
- _ Textes en l'air
- _ Billet des Auteurs de Théâtre
- _ Le Conservatoire du Grand Avignon
- _ Les Vidéomatons et Coups de Cœur du Off - Arte
- _ Rencontres de Brangues

MUSIQUE

- _ Fonds de Création Lyrique
- _ Fonds de Création Musicale (FCM)
- _ Fonds Musique de Scène
- _ Valorisation Lyrique
- _ Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
- _ Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
- _ Centre de la Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC)
- _ Festival MUSICA
- _ DIVA
- _ Atelier Opéra en création - Festival d'Aix-en-Provence

ARTS DU CIRQUE

- _ Talents Cirque Europe
- _ Collection « Quel cirque ! » - CNAC

ARTS DE LA RUE

- _ Chalon dans la Rue
- _ Écrire pour la Rue
- _ Auteurs d'espace public

INTERNATIONAL

- _ Scène/Bureau du Théâtre à Berlin
- _ Festival Crossing the line (New York)
- _ Sala Beckett (Barcelone)
- _ Fonds Etant Donnés
- _ LABO07
- _ Face à Face
- _ Atelier Grand Nord
- _ French Film Festival
- _ ESAV Marrakech

TÉLÉVISION

- _ FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
- _ Le Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEAA)
- _ Festival Internationale des Scénaristes (Bourges)
- _ Festival de la Fiction Télévisée (La Rochelle)
- _ Journées du Scénario (UGS)

ANIMATION

- _ La Poudrière
- _ Festival d'Un Jour
- _ Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)
- _ Forum Cartoon
- _ Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
- _ Cartoon Movie
- _ Festival International d'Animation d'Annecy

CINÉMA

- _ Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
- _ Institut Lumière
- _ Cinéma des Cinéastes
- _ Quinzaine des Réalistes
- _ Semaine Internationale de la Critique
- _ Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
- _ Festival International des Scénaristes (Bourges)
- _ French Film Festival
- _ Atelier Grand Nord
- _ Festival Premiers Plans
- _ Rencontres Cinématographiques de Dijon
- _ Emergence
- _ Entrevues de Belfort
- _ Festival Grand Lyon
- _ Grand Prix du meilleur scénariste

RADIO

- _ Les Radiophonies
- _ Festival Longueur d'Ondes
- _ Du côté des ondes (RTBF)
- _ Festival Premiers Plans
- _ Voix d'auteurs
- _ Festival Primeurs

CRÉATION INTERACTIVE

- _ Concours NX Publishing

ACTIONS NON IMPUTÉES À UNE DISCIPLINE PARTICULIÈRE

- _ Association Beaumarchais - SACD
- _ Captation Sujets à Vif (Sophie Laly)
- _ ARP

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.)
Siège Social : 11 bis rue Ballu - 75009 - PARIS
Société Civile / N° Siren : 784 406 936

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2011

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- _le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- _la justification de nos appréciations,
- _les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note H « Faits marquants en 2011 » du paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables année 2011 » de l'annexe aux comptes annuels

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 19 avril 2012

Le Commissaire aux comptes

MAZARS / Luc MARTY



WWW.SACD.FR



Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09

Conception Graphique LE GOFF & GABARRA www.lgag.fr Impression Jourdan

